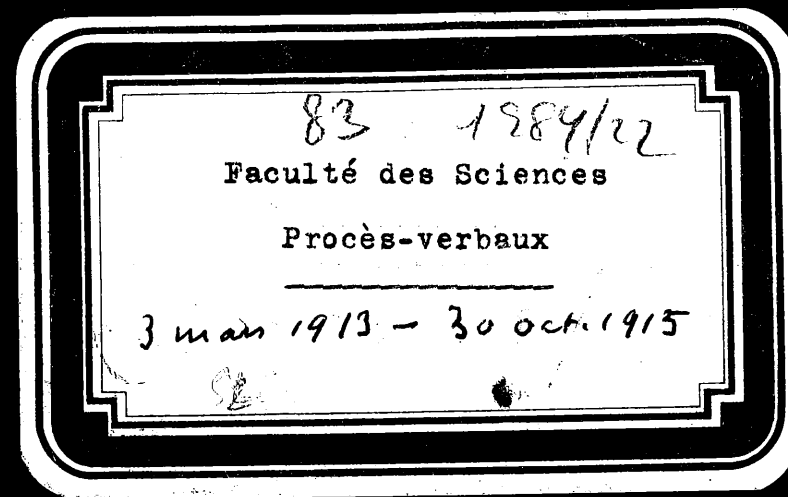




1984/22/83

Procès-verbaux
des travaux
de la Faculté des Sciences
du 3 mars 1913 au 15 juillet 1915

Séance du 3 mars 1913.

Présents: M. Ch. Eug. Guye, Doyen, Sarasini, Yung, Duparc

M. Guye, Fehr, Mommers.

Le procès-verbal de la séance du 20 d du
28, ~~annoncé~~ adopté.

M. le Doyen expose la situation de
la Faculté. M. Duparc et M. Guye pour la distri-
tion flatteuse dont ils viennent d'être l'objet de la
part de l'Académie de St Pétersbourg et Paris. Il
a également écrit à M. le Prof. Sæbø et l'occasion de
sa nomination ~~équivalente~~ de membre corresp. de
l'Ac. de Science de Paris.

Fin du semestre, les cours finissent le 15 mars. Les
examens de facc. auront lieu du 8 au 12 et les
cours reprendront le 14.

M. Yung attire l'attention de la Faculté sur le
ménagement de donner le Certificat de labo-
ratoire avant la fin du semestre. Une réunion
des directeurs de laboratoires examinera la
possibilité d'adopter des mesures uniformes pour
tout les certif. de laboratoire.

Examens, Diplôme de pharmacien.

Les examens de M. Pop. Christich ont été déclarés admis.

Thèse de M. Mendreka, présentée par M. Chodat adoptée
... Jonsca, ... Ph. Suge.

Buste Provost. Le doyen annonce que, d'accord
avec le département, l'inauguration aura lieu
à l'occasion du dixième anniversaire.

Chaire de Zoologie générale. (v. France du 10/Janv.)

Le doyen estime qu'il y a lieu de reprendre la question
et de proposer au département de désigner un nouveau
titulaire.

M. Yung parle en faveur de la conservation de la
chaire cat. de Zoologie générale. Elle peut rendre
de grands services à la chaire principale en
développant certains chapitres qui ne peuvent pas
être abordés au cours de Zoologie. Il s'agit
surtout de s'exposer des idées générales concer-
nant le animalier. M. Yung propose à la
Faculté de porter son attention sur M. André,
l'assistant depuis près de 20 ans.

M. Jarasni appuie la proposition de M. Yung. Le
corrépondant est porté à 25.

M. Chodat, en poche d'assister à la séance, a
adressé une lettre par laquelle il se déclare
d'accord et propose de fournir un programme
après que la chaire extraord. constituée réellement

un assistant du professeur titulaire.

M. Ph. Suge, Dufour parle dans le même
sens. La Faculté décide d'adresser une lettre
au département conformément à la propo-
sition de son doyen.

Demande de M. Varnsky, M. V. ^{qui} a obtenu antérieurement le
diplôme de chimiste, demande à pouvoir changer
son diplôme contre celui d'ingénieur chimiste.
Refusé.

Demande d'un institut polonais...

Dépense du baccalauréat pour les élèves ayant
subi l'examen de cet institut. - La Faculté
ne peut prendre un engagement de principe;
elle préfère juger chaque fois le cas qui lui
sera soumis.

Privat-docent. 1) M. Wisner, docteur de la Faculté de Sc.
de l'Université. - admis -

2) M. Reich, D'hist. demande à faire valoir ses
publications comme équivalence à un travail
d'habilitation. M. L. Hoffel donne un
avis favorable. En ce moment les publica-
tions de M. Reich ne paraissent pas suffi-
santes. Si elles présentent un ensemble plus complet
la Faculté pourra se prononcer favorablement.

Propos. individuelle - M. Ph. Luy. Gunge tient à attirer
des collègues sur une question d'intérêt-général
concernant l'avenir de la Faculté. Il estime
qu'il est de notre devoir d'invoquer le Conseil d'Etat
à prévoir une extension de locaux universi-
taires. En dix ans le nombre de nos étudiants
a doublé (258 en 1892-93, 586 en 1912/13,
forte augmentation de 128%).

Une circonstance nouvelle nous permet
de revenir sur la question. Le Parc des
Saux-Vives. L'Etat ayant été obligé d'être
de contribuer à l'achat du Parc pour
le réserver à des constructions des
bâtiments universitaires. Il y a maintenant
l'envie de faire une démarche dans ce sens
auprès du Conseil d'Etat.

M. M. Yung, Du parca & Pehr estimeront que
l'avenir est heureux et qu'elle mérite un
examen approfondi.

La Faculté décide de renvoyer l'étude à
une commission composée de MM. Th. A.
Gunge & Yung.

Tramée l'avis
A. Luy

Tramée du 14 mars 1913

Présents: M. Ch. Gunge, Doyen, Th. Gunge, Du parca
Yung, Mommers & Pehr.

Examens. Diplôme de chimiste.

M. Senguel a terminé le 2^e Examen.

M. Tacheliog a été admis pour la Chimie phy-
sique au 3^e Examen.

Diplôme de pharmacien. M. Pap. Christich est admis

pour le examen de pharmacognosie.

Doctorat en Sc. nat. Les examens ci-après sont
déclarés admis:

Korniloff - Zoologie, oral

Stefanski - Botanique

Lagutata - Physique

Thermos - Géologie

Sigrauski - Zoologie

Le Phys. / Lenz & Schinsky - Physique

Thèses. La Faculté accepte la thèse de

M^{lle} Lamprecht, présentée par M. le Prof. Yung

- Korniloff - - - - - chodak

M^{re} Chais - - - - - Jarasin

M^{lle} Chamie - - - - - Eng. Gunge

M^{re} Furstenberger - - - - - Dietel

Van der Waal - - - - - "

M. Vallette présentée par M. le Prof. Pictet - Sevorgoff

Zoologie générale. Le département a décidé de repourvoir la chaire vacante par la voie d'un appel. M. le Prof. Yung fera partie de la Commission en qualité de délégué de la Faculté.

Psychologie. M. le Docteur Dornu a écrit une lettre adressée au département par M. Elaparede et demandant la création d'un poste d'assistant. Il nous mettra la lettre au départ. Sur la demande de M. Duparc la question elle-même sera discutée à une prochaine séance.

Astronomie. M. E. Guye informe la Faculté que notre collègue, M. R. Sauter, ne pourra pas encore reprendre son enseignement au semestre d'été. M. Chaix fera le cours d'Océanographie. Quant à l'Astronomie la question de la suppléance est encore à étudier.

Locaux universitaires. (V. séance précédente, prof. individuels) MM. Yung & Guye rapportent la question de locaux universitaires et sur le vœu de la Faculté l'avis de la Ville. - Le débat sera repris en avril. Leane lui-même.

Séance du 23 avril.

Présents: C. E. Guye, Dornu, Elaparede, Pictet, Duparc, Elaparede, Reber, Yung.

Le D. U. de la séance précédente est lu et adopté.

Inmatriculations: peu de nouveaux.

Astronomie. - M. le Prof. Elaparede a bien voulu se charger du cours d'Astronomie théorique (24), pendant ce sem. d'été, en remplacement de notre collègue M. Sauter retenu chez lui par la maladie. Le cours de Géoph. (Océanographie) est fait par M. E. Chaix.

Examens. M. le Docteur ^{dépose} ~~présente~~ le résultat des examens de bacc. ^{et du diplôme de chimiste} / session extraord. d'avril.

Cas de M. Nicolet. M. Nicolet, candidat au diplôme de chimiste, vient de passer pour la 3^e fois aux mathématiques ^(Année) (chiffre 4). Déchiré et fatigué par le travail excessif dans lequel le candidat se livre au moment des examens. Etant donné cette sorte d'infirmité, et qu'il s'agit d'une branche secondaire, et qu'il a échoué 3 fois, la Faculté décide de lui donner l'occasion d'un autre essai, en lui faisant subir un examen écrit.

Examens de Pharmacie - M. Papéchristak a obtenu 5 et 1/2 de Pharmacie, et 5 1/2 et 1/2 de Ch. analyt.

Diplôme d'ing. chimiste: examen pratique

Proposé pour chimie organique

M. G. Schmiegelski. 5 1/2

J. Gronczynski 6

Tablonski 5

Alvarez 5 1/2 ~~5~~ ~~5 1/2~~

Luckowski 5

M^{me} Luczynska 2 1/2

M. Riedroze 4 1/2 ~~4~~ ~~4 1/2~~

Izuster 5 1/4

Kliatko 3 1/4

Rackowski 5 1/2

5 et 5. (arg. chim.)

Doctorat en sc. phys

M^{le} S. Vassier Physique oral 6

M. Rabinovitch - écrit 6.

Rabinovitch Chimie. oral 4 1/4

écrit. 6.

Jonescu. Alex. II Phys. 3 1/2, chimie 4 1/4

minéralogie 4 1/2

chimie écrit 6.

German mineralogie 4.

Pekoni. chimie oral 4 1/2

écrit. 6.

Chou Tsan Quo. minéralogie. 6

Kuber, Tysique 5 1/2, Chimie 5.

Murzinovska. Jeune. Calc. diff. Int. 3 1/2 (Schon).

Plans d'études pour le diplôme d'ing. chimiste. (annexé au ^{procès-verbal} _{V. p. m. v.})

M. le Doyen donne lecture du projet de plan d'études du diplôme d'ingénieur chimiste élaboré par la Commission. Après quelques questions et remarques de M. Pictet, au sujet du cours sup. de Chimie organique (ou chim. org. à Paris) et de M. Fehr, pour ce qui concerne le calcul de physique et de chimie, le Doyen, la Faculté adopte définitivement le plan d'études et choisit.

Baccalauréat. M. le Prof. Dr. Ruge propose à la Faculté d'entreprendre également l'élaboration d'un plan d'études pour le baccalauréat. adopté.

Dispenses. M. Reinhold, sera dispensé dans l'examen de bacc., de branches sur lesquelles il a subi des examens à l'Ec. polyt. de Delft.

M. Stephan, id. pour ce qui a subi à l'Université d'Ulrecht.

Exposition Nationale Berne 1914. - La Faculté participera à l'exposition en présentant 1° des photographies des différents laboratoires et instituts 2° une plaquette concernant les études de la Fac. des Sciences.

Il y a donc lieu de demander une surface aussi grande que possible en pavoi. Nous n'avons pas de volumes. M. Claparède s'entendait avec M. le Prof. Rehm pour ce qui concerne la place, tandis qu'une commission, composée de MM. Chodat, Duparc, Claparède & Rehm, s'occupera de l'ensemble de l'Exp. de la Faculté Psychologique. La Faculté donne un préavis favorable à la demande d'un assistant pour le laboratoire. M. Duparc propose que dans une prochaine séance la Faculté examine la situation de la Psychologie à la Faculté. Il désire voir être fixé sur la situation de cet enseignement qui comporte actuellement 2 chaires, l'une ordinaire l'autre extraordinaire.

Travail fini

H. Rehm

PLANS D'ETUDES
pour
LE DIPLOME D'INGENIEUR-CHIMISTE

(Arrêtés par la Faculté des Sciences dans sa séance du 23 *avril* 1913)

-----:=====:

Première Partie.

Considérations générales.

Les plans d'études préparés par la Faculté des Sciences conformément au Règlement du 20 septembre 1912, comportent sept semestres d'études commençant au semestre d'hiver (octobre) de chaque année. ^{Ces plans} ~~Ils~~ ne sont pas obligatoires; mais toute modification qui y serait apportée entraîne presque fatalement une prolongation de la durée des études.

Branches à option. Les étudiants sont appelés à deux époques à faire un choix parmi les diverses branches d'études : d'abord pour le premier examen (art. 4), au début de leurs études, puis à la fin, pour le quatrième examen final (art. 7). Afin d'éviter toute perte de temps, il leur est spécialement recommandé de se préoccuper dès le commencement de leurs études du choix des branches à option. Dans ce but, les indications suivantes leur sont données :

a) EXAMEN I : Le règlement prévoit pour le premier examen de culture scientifique générale (art. 4) deux tendances : sciences mathématiques et sciences naturelles; à la première

correspond le programme A, à la seconde le programme B (voir page 4). Entre ces deux programmes extrêmes, on peut encore adopter divers programmes mixtes dont les combinaisons sont variées. Les deux suivants sont donnés à titre d'exemples :

Programme mixte I. Mathématiques - , deux des branches suivantes : Géologie, Botanique, Zoologie.

Programme mixte II. Mécanique. - Calcul différentiel et intégral. Une des branches suivantes : Géologie, Botanique, Zoologie.

Pour le choix de l'un ou l'autre de ces programmes, le candidat doit se laisser guider, par ses aptitudes naturelles ou ses goûts et par des considérations empruntées à la spécialisation qu'il compte choisir plus tard.

Le programme A n'est conseillé qu'aux étudiants bien doués pour les sciences mathématiques, notamment à ceux ayant obtenu le certificat de maturité technique ou un grade équivalent; il en est de même du programme mixte II; si la préparation mathématique est insuffisante, le candidat fera mieux de consacrer une première année à cette préparation.

Le programme mixte I est conseillé aux élèves ayant obtenu un certificat de maturité classique ou réelle ou bien un grade équivalent, qui ont suivi, sans grande difficulté, leurs cours antérieurs de mathématiques.

Le programme B est conseillé aux élèves plus spécialement attirés par l'étude des sciences naturelles:

Dans le cas où l'élève n'est pas fixé dès le début de ses études sur sa spécialisation ultérieure, il lui est conseillé de choisir pour l'examen I le programme mixte I; dans ces conditions, toutes les options qui lui sont offertes pour la branche 4 de l'examen professionnel (a) Applications de la Physique, b) Fermentations, c) Prospection) lui restent ouvertes.

b) EXAMEN IV. D'après l'art. 7 du Règlement concernant l'examen IV, l'épreuve orale 4 porte, au choix du candidat, sur :

a) Applications de la Physique, b) Fermentations, c) Prospection.

Ici encore, le choix dépendra des aptitudes du candidat et de sa spécialisation ultérieure; ceux qui se destinent à la grande industrie chimique, à l'électrochimie, à la métallurgie, l'art des mines et la prospection minière, choisiront plutôt l'épreuve a) ou l'épreuve c); ceux qui désirent entrer dans les industries organiques ou agricoles, l'épreuve b). D'autres considérations pourront motiver d'autres choix.

Ainsi qu'on le verra dans les plans d'études, la préparation à cette branche 4 doit se faire dans les 4ème et 5ème semestres d'études; il ne faut donc pas perdre de vue que l'enseignement y relatif commence avec un semestre d'été.

Laboratoires et exercices pratiques. La fréquentation régulière des laboratoires et exercices pratiques est capitale pour le succès des études. Ici encore, il est spécialement recommandé de suivre ces enseignements dans l'ordre prévu par les plans d'études; toute autre disposition entraînerait fatalement, par

suite des dispositions des horaires, une prolongation de la durée normale des études. Dans tous les cas les nombres d'heures indiquées pour la fréquentation des laboratoires doivent être strictement observés.

A l'ouverture de chaque semestre, la Faculté fait afficher un horaire des cours, exercices pratiques et laboratoires à suivre en conformité des plans d'études normaux.

Deuxième Partie.

Plans d'études.

Les candidats doivent s'orienter très clairement sur les cours, exercices pratiques, laboratoires à suivre, ainsi que sur les dates auxquelles il convient le mieux de passer les divers examens du Diplôme.

Les dispositions ci-après leur fourniront les indications nécessaires à ce sujet.

I. Cours.

1ère année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). - Physique (2 semestres). - Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I 1).

1) Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. 1. Elements de mathématiques supérieures (2 semestres). - 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). - 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. 1. Botanique. - 2. Géologie. - 3. Zoologie. - (semestre d'hiver seulement pour chaque branche épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du Programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

2ème année : Minéralogie (2 semestres). - Chimie théorique (2 semestres). - Chimie analytique (1 semestre). - Chimie technique (1 semestre.- Cours spéciaux 1).

3ème année : Chimie théorique (1 semestre. + Chimie technique (1 semestre). - Chimie analytique (1 semestre). - Cours spéciaux.

7ème semestre : Cours spéciaux 1).

----- 1) Par cours spéciaux, on entend :
1o) Des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyse des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique (en vue de la chimie agricole).

2o) Les cours ou conférences en vue de la préparation à la branche 4 de l'examen IV (Applications de la Physique, Fermentations, Prospection, au choix du candidat).

Au commencement de chaque semestre, la Faculté fait afficher la liste des cours spéciaux recommandés à l'attention des candidats au Diplôme d'Ingénieur-Chimiste; ces cours, groupés par années d'études. Autant que possible, ils ont lieu le matin, à la première heure, ou à la fin de l'après midi, de façon à ne pas diminuer les heures disponibles pour les travaux de laboratoire.

Il est spécialement recommandé de choisir le 4e. et le 5e. semestres pour la préparation à la branche 4 de l'examen IV.

II. Exercices pratiques.

Ces exercices sont donnés dans les laboratoires de la Faculté; sauf indication spéciale, ils comportent 3 à 4 heures par semaine pour chaque branche.

1ère année : Physique (2 semestres). - Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chaque 1 semestre, hiver ou été.- Problèmes numériques de chimie et de physique (semestres d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2ème année : Minéralogie (2 semestres). - Chimie théorique (2 semestres). - Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été ¹⁾).

Au semestre d'été, Excursions techniques.

3ème année : Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver ¹⁾).

Plans et dessin (facultatif 1 à 2 semestres):

Au semestre d'été : Excursions techniques; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines.

1) La ~~préparation~~ préparation de la branche 4 de l'examen IV comporte une certaine élasticité suivant le degré de spécialisation que le candidat désire atteindre; les plans d'étude prévoient donc la possibilité de consacrer jusqu'à 8 heures par semaine à ce travail; dans ce dernier, les exercices pratiques sont remplacés par de véritables travaux de laboratoire.

III. Laboratoires de Chimie.

Les nombres d'heures par semaine indiqués entre parenthèses sont les minima auxquels il faut satisfaire chaque semestre d'après l'art. 3 du règlement.

1ère année. Chimie analytique (12 heures en hiver, 18 h. en été).

2ème année : Chimie analytique (25 heures en hiver, 25 h. en été).

3ème année : Chimie technique (27 heures en hiver, 34 h. en été).

7e semestre : Chimie analytique et chimie technique (34 heures)

IV. Examens.

Les épreuves des divers examens peuvent être fractionnées (art. 2 ¹⁾). Il convient de les échelonner de façon à assurer

1) D'après l'Art. 2 du Règlement relatif au Diplôme d'Ingénieur-chimiste, les épreuves des divers examens peuvent être fractionnées; chacun de ces examens est jugé séparément sur son ensemble.

l'utilisation la plus rationnelle du temps disponible; en particulier, la préparation à des examens oraux doit toujours se faire pendant les périodes des vacances.

Voici la répartition recommandée aux candidats qui se conforment au plan d'études.

Examen I. Programme A : à l'ouverture du 3ème semestre (octobre).-
Programme B : à l'ouverture du 2ème semestre (Avril) pour une partie; le reste à l'ouverture du 3ème semestre (Octobre).-
Programme mixte I : à l'ouverture du 2ème et du 3ème semestres (Avril et Octobre) .

Examen II: a) Epreuve écrite : à l'ouverture du 2ème semestre (avril).- Epreuves orales : à l'ouverture du 5ème et du 6ème semestres (Octobre et Avril).

Examen III : Chimie analytique qualitative et quantitative ;
à la fin du 2ème et du 4ème semestres (Juin).-

Chimie technique : à la fin du 5ème et du 6ème semestres (Mars et Juin).-

Examen IV. A l'ouverture et pendant la durée du 7ème semestre, conformément à l'article 7 du Règlement.

Les élèves porteurs du Diplôme d'Ingénieur Chimiste de l'Université qui désirent obtenir le grade de Docteur ès Sciences n'ont qu'à présenter une thèse approuvée par la Faculté (Règlement de la Faculté, art.) ; la préparation de cette thèse exige deux semestres de travaux de recherches après l'achèvement des études de chimie appliquée.

Séance du 30 avril 1913

Présents: M. G. E. Enye, Doyen, Pichet, Flournoy,
Thérèse, Duparc, Sarasin, Claparède, Cailler,
Yung et Ehr.

Lecture et adoption du P.V. de la séance
précédente.

Après le P.V. le Doyen annonce que
pour le moment, il diffère l'application de
la mesure adoptée en faveur de M. Nicolet (
v. séance précédente).

Demande de M. Cardoso. M. C. demande
à faire un cours de Pr. Soc. et la Faculté de le
lui. M. Enye présente un rapport écrit sur les
études et les travaux de M. Cardoso. Après
consultation de Lige, pendant 15 min., P. Viret et
tenue, en 1907, on a ^{travaux} fait une thèse sous la
direction de M. Bruck. Il présente cette thèse à
Grenoble où il fut reçu Docteur.

Ci-dessus fut suivi de nombreux travaux
personnels d'une réelle valeur, comme me
l'atteste le rapport de M. Enye. C'est en raison
de ces travaux, et non du Doct. à Grenoble
que nous ne recommandons pas comme suffisant,
que le rapport propose d'accepter la demande
de M. Cardoso.

Mm. Pichet, Sarasin et Duparc approuvent les conclusions
du rapport. - a été adopté par la Faculté.

Thèse de la Faculté accepte la thèse de M.
Be'caï'a, présentée par M. Duparc.

Prix Mantamou Duvost. M. Dagotale pose sa
candidature et le bureau en faveur de ses travaux
concernant une carte zoologique au 1/20000 d'une
région du Dura. Mm. Sarasin et Duparc
sont désignés comme rapporteurs au sujet de
cette demande.

Locaux universitaires. Suite de la discussion des propo-
sitions contenues dans le projet de mémoire
destiné au Conseil d'Etat. Une épreuve du
mémoire a été adressée à chacun des membres
de la Faculté.

Mm. Flournoy, Sarasin et Cailler estiment qu'il serait
préférable de ne pas parler du Darc de Saint-Vincent
étant donné que l'on sait aujourd'hui qu'il existe
des classes spéciales intéressant toute l'industrie.

M. Th. A. Enye annonce que l'enseignement sera
le reste des locaux disponibles dans le voisinage
du Darc.

A la suite de la discussion, laquelle ont pris part
tous les membres présents, qui se va un avis unanime

Quant à l'ensemble du mémoire et la nécessité
d'insister sur l'insuffisance actuelle de nos
locaux. Il suffirait de retrancher le mémoire
sur ce qui concerne la question de l'emplace-
ment en supprimant dans le mémoire la
mention du Parc de Saint-Vivier.

La commission en comité exécutif le
mémoire dans ce sens. M. Sarasin & Claparède
sont adjoints à la Comm. composée primitivement
de M. Ph. Guze & Lunge.

Programme du Bacc. Le programme va être
réimprimé. La modification devra être
signifiée le plus tôt possible : M. le Doyen.

Licence A ce propos M. Fehr propose d'examiner
la possibilité de reprendre la question de la licence
en variant le départ à l'Université au
Grand Conseil. La partie du projet de loi
concernant les Priv.-Docteurs.

Salle de l'Université Plusieurs ^{professeurs de la} ~~maison~~
Faculté demande le rétablissement de
l'ouverture de la Salle de l'Université en 1262.
La Faculté donne un ^{avis} ~~voeu~~ favorable.

Le comité
A. R.

Séance du 5 Mai 1913.

Présents : M. S. Guze, Doyen, MM. Pictet, Ph. Guze, Lunge,
Chodat, Flournoy, Sarasin, Claparède, Cailler, Fehr.

Prix Plantamour. — Demande de M. Lagotata. La commis-
sion composée de MM. Duparc & Sarasin, rapporte
favorablement et propose d'accorder à M. Lagotata
la bourse d'étude du Prix Plantamour. — adopté.

Dépense du Bacc. — 1) M. A. Albert, sur le vu de ses
diplômes, sera dispensé des examens de Baccalauréat.
2) M. Alex. Buchheim, Ing. agronome de Russie,
est dispensé du Baccalauréat. Quant ^{à la} ~~aux~~ dépenses
partielles des examens de Doctorat, il y aura lieu d'exa-
miner d'abord la valeur des examens subis.

Locaux suite de la discussion. La
Commission a retranché le projet de rapport au
Grand Conseil dans le sens indiqué dans la précédente
séance. M. Claparède signale la retranchement
la nouvelle œuvre et a été élu le nouveau
membre présent. La commission propose
que les professeurs prennent personnellement
le mémoire et qu'une délégation remette
le rapport au ~~Grand~~ Conseil. M. Fehr.
M. Chodat estime qu'il suffit que la Faculté

approuve le projet par un vote unanime, le
nouveau débat porte en réalité uniquement
sur la question de savoir si les membres de
la Faculté tiennent à approuver le projet
personnellement ou simplement approuver
la démarche.

M. Ph. Guge et Yung demandent que
chacun tienne pour lui-même que nous
sommes personnellement d'accord sur les
points. Tandis que

M. Chodat, Flournoy & Carlier estiment
qu'il s'agit d'un rapport de principe repo-
sant sur un projet bien étudié et qu'il suffit
du vote d'ensemble.

M. Yung a pu se rendre compte que la façon
dont le départ interprétait notre demande
nous avait l'air de vouloir créer de diffi-
cultés et stat. Dans ces conditions M. Guge
et M. Yung
préférentiellement le projet, il ne nous a pas accompa-
gnés le 14 mai de l'un des professeurs.
Après discussion on passe au vote et appel
nominal:

Approuvé: 2 voix M. M. Guge &

Yung

Conférentiel

France du 5^e mai 1913

2^e projet

MÉMOIRE

présenté au

CONSEIL D'ÉTAT DE GENÈVE

par la

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

sur

les mesures à prendre pour assurer
le fonctionnement normal et le développement régulier
des Enseignements Scientifiques Universitaires

GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4

1913

AVANT-PROPOS

Par motif de clarté, le présent mémoire a été subdivisé en un certain nombre de petits chapitres dont les titres sont les suivants :

- I. — Utilisation des bâtiments universitaires actuels.
 - II. — Nécessité d'aborder l'étude d'une nouvelle solution.
 - III. — Développement progressif de la Faculté des Sciences.
 - IV. — Transfert de la Faculté des Sciences hors de ville.
 - V. — Prévisions budgétaires sommaires.
 - VI. — Conclusions.
-

I. — Utilisation des bâtiments universitaires actuels.

La Faculté des Sciences a procédé pendant l'année universitaire 1911-1912 à une étude très sérieuse des améliorations qui pourraient résulter pour elle de l'adjonction du bâtiment actuel du Muséum d'histoire naturelle au bâtiment universitaire central.

Elle avait entrepris ce travail dans l'hypothèse que le bâtiment central serait désormais entièrement affecté à la Faculté des Sciences sous l'unique réserve des Services administratifs qui s'y trouvent actuellement et qui y seraient maintenus. Cet arrangement suppose que les Facultés des Lettres et des Sciences sociales, de Droit et de Théologie trouveraient la place nécessaire dans le bâtiment du Muséum, ce qui paraît du reste douteux, à moins que l'on ne construise une annexe faisant pendant à celle du bâtiment de la Bibliothèque (Salle de Lecture).

Même dans ces hypothèses, éminemment favorables pour elle, la Faculté des Sciences avait constaté que les augmentations de surface ainsi obtenues pour ses divers enseignements seraient relativement petites, ce qui s'explique par le fait que la création de grands auditoires, en rapport avec le nombre actuel des étudiants¹, absorberait la plus grande partie des surfaces rendues disponibles par le transfert des trois Facultés des Sciences morales dans le Bâtiment du Muséum. Encore, convient-il de remarquer que les nouvelles distributions étudiées par la Faculté des Sciences avaient placé les services de la Géologie (ou les auditoires et la bibliothèque de Mathématiques) dans le bâtiment du Muséum, et laissaient la Minéralogie à l'Ecole de Chimie où,

¹ La Faculté des Sciences n'avait pas 100 étudiants lorsqu'a été inauguré le bâtiment universitaire des Bastions ; aujourd'hui, elle doit fournir l'enseignement à plus de 600 élèves.

cependant, elle étouffe. Enfin, les conditions nouvelles examinées il y a deux ans n'assuraient à plusieurs disciplines que des augmentations de surface de peu d'importance.

Si, d'autre part, nous ajoutons que ces transformations imposeraient des travaux coûteux dont l'estimation n'a — à notre connaissance du moins, — jamais été faite d'une façon exacte, mais pour lesquels on a articulé des chiffres voisins de 300.000 fr. pour le Bâtiment universitaire actuel et atteignant une somme à peu près égale (voire même très supérieure pour le cas de la construction d'une annexe) pour la transformation du Muséum, on comprendra que la Faculté des Sciences soit déjà, il y a deux ans, arrivée à cette conviction que la solution consistant à utiliser le bâtiment actuel de l'Université pour y étendre ses enseignements ne devait être considéré que comme une solution provisoire.

Au surplus, on devait prévoir que cette solution ne serait pas réalisée avant un délai de 5 à 6 ans, les divers travaux ne pouvant se faire que successivement. Il faut en effet construire un nouveau musée, pour y transporter les collections réunies au Muséum actuel, puis transformer ce dernier à l'usage des Facultés des Sciences morales, et, cela fait, transformer le Bâtiment universitaire central actuel. En comptant, pour chacune de ces étapes, successivement : 3 ans, 1 an, 1 an et 1 an, on arrive au délai susmentionné de 6 ans. La Faculté des Sciences ne verrait donc se réaliser que vers 1920 le projet qu'elle vient d'étudier. Si l'on pouvait même arriver dans le délai minimum de 5 ans, ce délai serait encore trop long : car d'après la loi d'accroissement de la Faculté des Sciences, dont il sera fait mention plus loin, le nombre des étudiants en 1918 serait déjà hors de proportion avec la place disponible fournie par le projet actuel ; enfin, ce dernier ne laisse aucune possibilité d'extension pour des services nouveaux, — tel celui d'anthropologie, — qui pourraient être créés jusqu'en 1920.

Dans ces conditions, la Faculté des Sciences estime qu'il serait de l'intérêt bien entendu de l'Etat et du haut enseignement de *renoncer définitivement à la transformation du bâtiment central en vue d'y développer les principaux services de la Faculté des Sciences qui y sont installés; A fortiori, la faculté estime qu'il faut encore renoncer à l'utilisation du Muséum dans le même but, les superficies disponibles dans ce dernier étant encore inférieures à celles du bâtiment central.*

II. — Nécessité d'aborder l'étude d'une nouvelle solution.

Il résulte de ce qui précède que l'étude d'une nouvelle solution s'impose. Il y a là une nécessité d'autant plus urgente que le nombre des étudiants relevant de la Faculté des Sciences a été régulièrement en augmentant et que depuis son organisation actuelle, soit à partir de l'ouverture de l'Ecole de Chimie, on n'a fait pour cette Faculté que les seuls agrandissements de locaux résultant de la surélévation d'un étage du bâtiment central de l'Université.

Si l'on considère, d'autre part, les travaux exécutés dans les Universités suisses pour l'enseignement des sciences, notamment à Lausanne, à Fribourg, à Bâle et à Zurich, on constate que la plupart des enseignements scientifiques de ces universités ont été ou installés dans des locaux modernes, ou dotés de nouveaux moyens de travail; à Zurich, par exemple, c'est par millions que se chiffrent les dépenses faites pour le développement des Instituts scientifiques cantonaux. Genève est déjà, pour plusieurs disciplines, sur un pied de notoire infériorité vis-à-vis d'autres villes universitaires de la Suisse. Il y a donc urgence absolue à faire le nécessaire. Si l'on attendait davantage, l'effort à faire pour rattraper le temps perdu serait si considérable qu'on reculerait certainement devant la dépense; ainsi tomberait en déchéance le haut enseignement scientifique qui a été pendant

deux siècles une des gloires de Genève et a contribué dans une large mesure à sa prospérité. Les professeurs de la Faculté des Sciences ont le sentiment de la très lourde responsabilité qui pèserait sur eux s'ils n'avertissaient pas, en temps voulu, les Pouvoirs publics, et c'est pourquoi, après un nouvel examen de la question que justifie le retard apporté à la réalisation du projet dont nous avons rappelé plus haut les grandes lignes, retard qui fait que le problème ne se présente plus exactement comme il se posait il y a deux ans, ils leur adressent aujourd'hui un pressant appel pour les prier d'étudier de très près, et sans retard, cette importante question.

C'est dans cet esprit qu'ils l'ont envisagée eux-mêmes et ils croient bien faire de soumettre respectueusement au Conseil d'Etat les résultats de l'étude à laquelle ils ont procédé.

III. — Développement progressif de la Faculté des Sciences.

Il est nécessaire, pour se rendre compte des besoins futurs, de suivre la marche progressive de la Faculté à partir des premières années qui suivirent l'ouverture de l'Ecole de Chimie en 1879. Nous avons pris comme point de départ le semestre d'hiver 1885-86 et nous avons relevé les indications suivantes concernant: 1° les nombres d'étudiants et auditeurs inscrits à la Faculté des Sciences (colonne I); 2° ceux inscrits à la Faculté de Médecine (colonne II), dont le quart, d'après la statistique, est formé par des élèves de première année suivant exclusivement des enseignements (cours et laboratoires) de la Faculté des Sciences. En ajoutant aux nombres de la colonne I le quart des nombres correspondants inscrits à la colonne II, on obtient ceux qui figurent à la colonne III et qui représentent ainsi le nombre total des élèves auxquels s'adresse l'enseignement de la Faculté des Sciences.

On n'a transcrit ici que les nombres relatifs à des périodes

de 10 ans, de façon à éliminer les fluctuations accidentelles qui peuvent se produire d'une année à l'autre; seule la dernière période ne comprend que 6 ans. Enfin, dans les colonnes IV et V, on a indiqué l'augmentation du nombre des étudiants relevant de la Faculté des Sciences d'une période à l'autre; cette augmentation est calculée de deux manières: a) sur la période entière de 10 ans (ou de 6 ans pour la dernière); b) sous forme d'augmentation annuelle moyenne.

Dates	I.	II.	III.	IV.	V.
Semestre hiver 1885-86	144	153	182		
Semestre hiver 1895-96	217	285	288	106	10,6
Semestre hiver 1905-06	382	335	466	178	17,8
Semestre hiver 1911-12	433	702	608	142	23,7

Il résulte de ces données que les étudiants relevant de la Faculté des Sciences étaient de 182 dans l'hiver de 1885-86 et qu'ils sont, en hiver 1911-12, au nombre de 608 (colonne III); ces nombres sont dans le rapport de 1 à 3,4; ils comprennent une période de 26 ans, soit un quart de siècle.

L'augmentation moyenne annuelle (colonne V) est de 10,6 étudiants pendant la première période 1885-1895; de 17,8 pendant la seconde période, 1895-1905; de 23,7 pendant la troisième, 1905-1911. D'après la loi de croissance très régulière de ces nombres, il est à présumer que l'augmentation moyenne annuelle durant les 10 années prochaines sera d'environ 31 étudiants, ce qui fait une augmentation totale de 310 étudiants en 10 ans; en 1921, la Faculté des Sciences devrait donc donner l'enseignement à 918 étudiants et auditeurs. Encore cette évaluation n'est-elle fondée que sur l'hypothèse du simple développement des enseignements actuels; toute création d'enseignement nouveau, tel par exemple l'enseignement commercial, se traduirait par une élévation des prévisions ci-dessus.

L'augmentation du nombre des étudiants est du reste considérable aussi dans les pays qui nous entourent; elle ne paraît

pas près de s'arrêter. Mais, même en admettant que le nombre de nos étudiants doive rester dès maintenant stationnaire, il est évident que nos installations actuelles sont absolument insuffisantes et que pour les mettre au niveau de ce qui existe à Lausanne, à Fribourg, à Bâle et à Zurich, il faudrait une solution plus radicale que celle prévue par le rachat du bâtiment du Muséum.

IV. — Transfert de la Faculté des Sciences hors de ville.

En présence de ces prévisions, il n'y a qu'une seule solution logique à envisager, c'est la construction d'une nouvelle Faculté des Sciences. Elle a déjà fait l'objet d'un rapport avec étude détaillée en 1909 de la part de M. le Professeur Chodat, alors Recteur de l'Université.

Partout où l'on a été amené à procéder ainsi, on s'est presque toujours résolument décidé à transporter les services universitaires en dehors des agglomérations urbaines où l'on ne trouve plus la place disponible qu'à des conditions très onéreuses. Au cours des 20 dernières années, les laboratoires et instituts des Facultés des Sciences de plusieurs Universités ont été établis à quelques kilomètres en dehors de ville ou dans la banlieue, notamment à Strasbourg, à Nancy, à Lyon, pour l'étranger; à Fribourg et à Zurich, en Suisse. Tout récemment, l'Université de Leipzig vient d'adopter cette solution, ses divers instituts vont être transportés à plusieurs kilomètres hors de ville.

A Genève, il n'y a pas d'autre solution possible, car il n'existe plus au centre de l'agglomération urbaine de terrain disponible assez grand pour être utilisable dans ce but. Encore faut-il remarquer que parmi les divers terrains, hors de ville, sur lesquels le choix pourrait se porter (Charmilles, Châtelaine, Saconnex, Pregny, Eaux-Vives, Vessy, Pinchat, Carouge, Lancy) tous ne conviendraient pas également. Si l'on doit utiliser encore l'Ecole de Chimie et l'Ecole de Médecine ainsi que la

Bibliothèque publique, le nouvel emplacement ne saurait être éloigné de ces divers établissements de plus de 10 à 15 minutes en tramway. D'autre part, il serait désirable qu'il ne fût pas trop distant du Jardin Botanique et du nouveau Musée.

La Faculté des Sciences a envisagé récemment les conditions d'un transfert aux Eaux-Vives qui lui semble présenter de nombreux avantages; elle ne prétend évidemment pas que ce soit l'unique solution possible; d'autres pourraient être aussi étudiées. Mais elle croit nécessaire d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les conditions exceptionnellement favorables que présente un emplacement de ce genre auquel le rachat du Parc des Eaux-Vives donne un intérêt particulier d'actualité.

Un terrain voisin de ce Parc constituerait, par exemple, un emplacement excellent pour les services de la Faculté des Sciences, et fournirait avec le temps une solution d'ensemble groupant dans une même région tous les services scientifiques dépendant de l'Etat de Genève.

*et de la flore
sauv.*
Cette station présenterait de multiples avantages dont les principaux seraient les suivants: la Zoologie serait à proximité du lac et du port d'attache de son bateau d'exploration, ce qui, pour l'étude de la faune lacustre donnerait à cet enseignement un caractère distinctif très heureux; le Conseil Fédéral a été nanti d'une proposition tendant à la création d'une station fédérale pour l'étude de la faune lacustre; Genève serait ainsi à même de se mettre sur les rangs avec des chances réelles de succès. La Botanique bénéficierait du voisinage du Parc des Eaux-Vives où se trouve une très belle collection d'espèces végétales intéressantes; avec un service de monettes, les laboratoires de botanique seraient, d'autre part, beaucoup plus rapprochés qu'ils ne le sont actuellement des herbiers de la Ville et du Jardin Botanique de la Console. La Physique dont les laboratoires modernes ne peuvent être établis qu'à des distances suffisamment grandes des voies fréquentées et des

lignes ou canalisations électriques, trouverait facilement un emplacement répondant à cette condition.

Que ce point de vue soit admis ou non, la Faculté des Sciences estime que l'étude de cet emplacement — ou d'un autre aussi avantageux — ~~devrait~~ être faite, de façon approfondie, à très bref délai et avant que les terrains utilisables ne prennent une valeur exagérée.

Dans tout ce qui précède, il a été fait abstraction des enseignements de Chimie, Pharmacie et Minéralogie actuellement réunis à l'Ecole de Chimie. Ils y sont très à l'étroit; c'est certain. S'il n'en a pas été question dans ce mémoire, c'est que le transfert ultérieur de ces services à proximité des autres services de la Faculté des Sciences deviendrait relativement aisé, à la condition expresse de leur réserver, dès le début, les emplacements suffisants. En effet, le terrain de l'Ecole de Chimie appartenant à l'Etat ayant une superficie d'environ 4000 mètres, et pouvant être revendu pour la construction, après que les services de Chimie auraient été installés ailleurs, on peut prévoir dès maintenant que le prix réalisé sur cette vente couvrirait certainement les frais de l'opération.

Enfin les professeurs de la Faculté des Sciences considérant qu'il serait de l'intérêt de l'Etat aussi bien que de l'Université de réserver dès maintenant les terrains nécessaires pour transporter dans la même région, mais plus tard, les Facultés qui resteraient, pour le moment, au Bâtiment des Bastions.

V. — Prévisions budgétaires sommaires.

Il ne peut être question ici de faire un exposé financier complet du projet esquissé par la Faculté des Sciences; par contre, il paraît nécessaire d'indiquer en quelques mots les conditions dans lesquelles le transfert de ses services aux Eaux-Vives serait financièrement possible.

Cet exposé sommaire procède de l'évaluation des sacrifices déjà consentis par l'Etat pour la solution consistant à utiliser le Muséum actuel, à savoir:

a) La valeur du terrain de la rue Sturm . .	Frs	1,000,000
b) Les frais d'acquisition du Muséum . . .	»	500,000
c) Les frais de transformation du Muséum..	»	300,000
d) Les frais de transformation du Bâtiment Universitaire central.	»	300,000
TOTAL. . .	Frs	2,100,000

Le projet de transfert de la Faculté des Sciences aux Eaux-Vives, ou dans un emplacement analogue¹, comprend dans son ensemble:

a) Le coût d'un bâtiment des Sciences (Sciences naturelles, Physique, Mathématiques) devisé d'après les études antérieures à	Frs	1,800,000
b) Le coût d'un nouveau bâtiment de Chimie	»	1,200,000
TOTAL. . .	Frs	3,000,000

Dont à déduire:

Prix de vente du terrain de l'Ecole de Chimie	»	1,200,000
Charge nette. . .	Frs	1,800,000

à laquelle il faudrait encore ajouter les frais d'aménagement du bâtiment central de l'Université pour les facultés des Sciences morales, travail beaucoup moins coûteux que pour les sciences pures, la plupart des locaux étant alors facilement utilisables presque sans aucune transformation

	Frs	100,000
TOTAL. . .	Frs	1,900,000

¹ Si l'ascétique l'exigeait, on pourrait aussi subdiviser ce bâtiment en deux instituts plus petits, d'une surface totale équivalente à celle du bâtiment unique.

Cette dépense totale qui ne dépasserait pas le montant du sacrifice pécuniaire aujourd'hui consenti, assurerait l'avenir des Facultés des Sciences, des Lettres et Sciences sociales, de Droit et de Théologie pour la durée d'une génération au moins.

Nous n'avons fait intervenir dans ce calcul aucun poste pour acquisitions de terrains, car, si l'Etat faisait l'acquisition en bloc d'une surface de terrain assez considérable, représentant environ 4 ou 5 fois la surface vraiment nécessaire pour ses constructions, la plus-value rapide et certaine des terrains non utilisés et mis en vente couvrirait en quelques années, et au delà, tout le coût de cette opération immobilière. On peut admettre que si l'Etat ne voulait pas en assumer le risque, une Société privée n'hésiterait pas à traiter dans ce but avec lui.

VI. — Conclusions.

La Faculté des Sciences croit devoir résumer sommairement ci-après les diverses conclusions auxquelles elle a été conduite par l'étude à laquelle elle a procédé.

I. — Le transfert de la Faculté des Sciences en dehors du centre de l'agglomération urbaine paraît être la seule solution qui permettrait de donner aux enseignements actuels de cette Faculté un développement comparable à celui qu'ils trouvent dans les Universités de même importance que celle de Genève. Ce serait également la seule solution qui permettrait de tenir compte des besoins futurs causés par la croissance régulière du nombre des étudiants. Toute solution basée sur l'utilisation des bâtiments actuels de l'Université n'a pu être envisagée que comme solution provisoire, préférable, sans doute, au statu quo, mais qui ne donnerait jamais aux légitimes besoins de la Faculté qu'une satisfaction partielle et fragmentaire.

II. — Pour le choix d'un emplacement parmi les terrains dis-

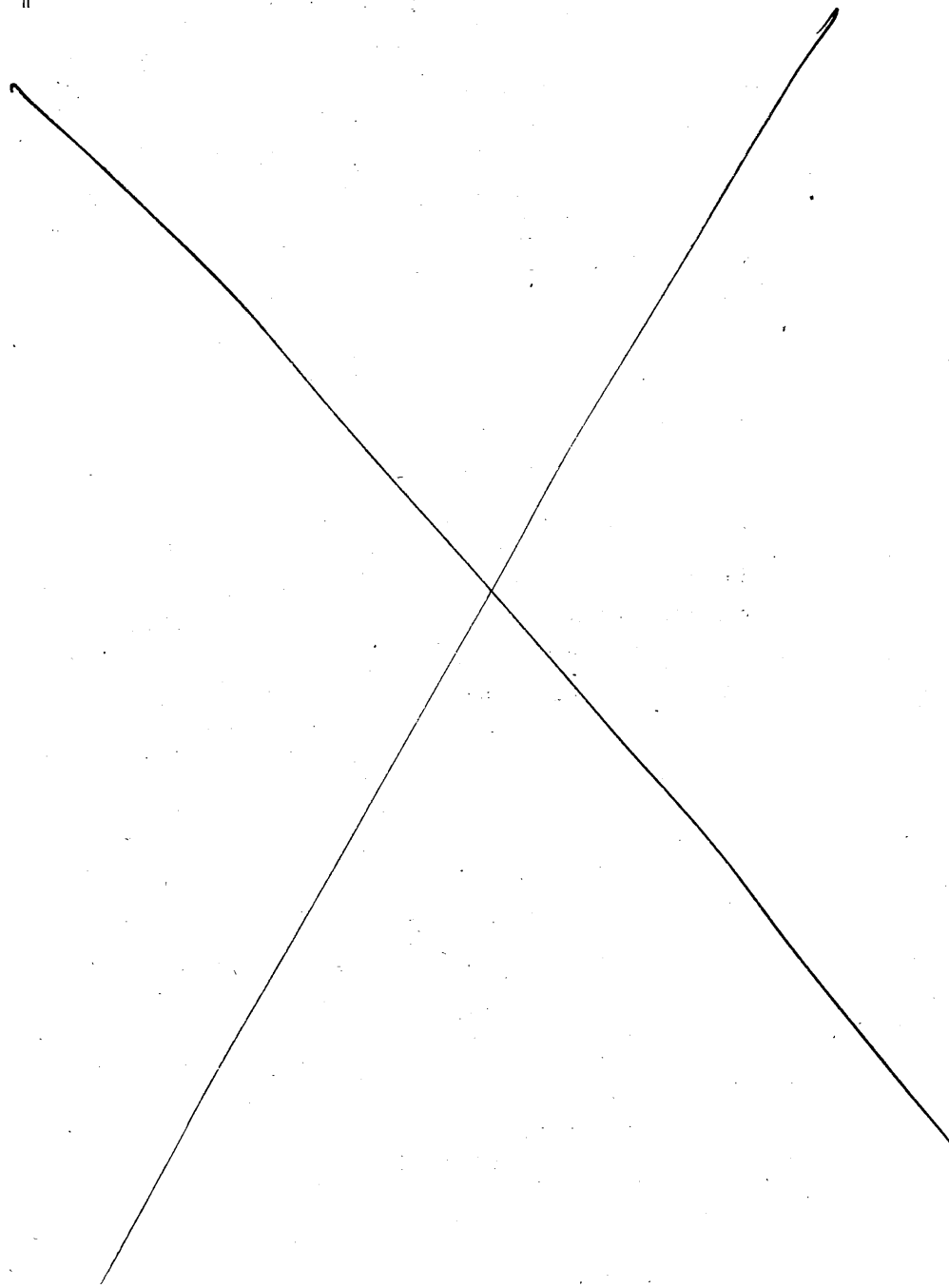
ponibles dans les communes suburbaines plusieurs solutions seraient certainement acceptables. Mais une des meilleures consisterait à acquérir dans le quartier des Eaux-Vives les surfaces nécessaires. Ce mode de faire permettrait, en effet, de solutionner de façon complète, suivant un plan d'ensemble et pour une longue période, toute la question des bâtiments de la Faculté des Sciences, et, si l'on veut, celle des bâtiments universitaires.

III. — La dépense totale en résultant, y compris le transfert de l'École de Chimie dans le voisinage des nouveaux bâtiments scientifiques ne représenterait pas pour l'Etat une charge plus considérable que celle à laquelle il a déjà consenti dans le même but.

de s' IV. — Des démarches devraient être faites le plus tôt possible en vue d'assurer la disposition de terrains suffisants dans le quartier des Eaux-Vives/et de les réserver aux bâtiments de la Faculté des Sciences, et cela, sans attendre que les prix atteignent une valeur rendant l'opération impraticable.

Genève, avril 1913.

*ou dans un futur présentant
les mêmes avantages.*



2. Envoi du projet signé de membres de la Faculté.
par avion.

3. revoir encore une fois le projet, en le condensant
de manière que donner en une seule et
cri d'alarme. MM. Carlier, Prasson, Chapard
Fehr.

Se sont abstenus M. Yung, pour le n° 3, ainsi
que Michodet qui trouve à justifier son absten-
tion etc. tout de, craintes exprimées par
M. Yung.

Ainsi la Faculté décide de se former
de forme réduite d'un cri d'alarme.

Le Bureau d'admission MM. Duparc et
Docteur ~~et~~ les priera de rediger ^{l'ordre le moment}
lettre dans ce sens.

Travaux de la
Faculté

Leanne du 24 mai. 1913.

Présents: M. C. E. Ruge, Doyen et MM. Sarasin,
M. A. Ruge, Pictet, Mormann, Rebe.

lecture et adoption du P.V. des séances du
30 avril et du 5 mai.

Locaux

A propos du P.V. le Doyen rappelle la démarche
qui a été faite au Département comme suite à nos
discussions concernant les locaux universitaires.
Il a mis en circulation une résolution, dont on trou-
vera ci-joint le texte, et qui a été signée de tous
les membres de la Faculté. Cette résolution a été
présentée au Président du Dept dans une entrevue
à laquelle assistaient, comme délégués désignés par
le Doyen, MM. C. E. Ruge, Doyen et Chapard, M. Ruge,
Sarasin et Yung. M. Duparc se trouvant empêché
de prendre part à l'entrevue.

Des académiques. Le programme comprend la séance
d'adoption de prix universitaires suivie d'une
conférence de M. C. E. Ruge. M. Pierre Perrot,
5^e inaugurateur du Buste Pierre Perrot, par
discours du Doyen de la Faculté de Sciences remettant
le buste à l'Université, réponse du Recteur et
éventuellement d'un des délégués de la Fac.
Scientif dont fut partie P. Perrot, etc.

Hyanna ven d'organiser un lunch auquel assisteront non seulement les professeurs et les pères, mais aussi les invités du Comité des Burs. Le Bureau de la Faculté est chargé d'examiner le détail de l'organisation en consultant éventuellement avec le Bureau du Sénat.

Examens:

Docteurat etc. phys. Sont admis les examens oraux et écrits de M. Sosnitski, de M. M. Huber, et le examen oraux de M. Maryanovitch.

D. u. x. nat.: Examen partiel de M. Berys, Physique admis
- M^{lle} Wojenska Géologie refusé

D. u. se. math. M. Rjondkowsky Mécanique insuff.
Diplôme de chimiste, 3 Examens.

A. Mikhailof admis.

Cert. d'aptitude

M^{re} Treuthardt, Algèbre élémentaire, insuff.

Chaire de Zoologie g^{le}. M^{re} Doyen donne lecture d'une lettre de dé^l annonçant la nomination de M. André aux fonct. de prof. extraordinaire.

Thèses de Faculté adopte les thèses de MM. C. Petroni et Zernman, présentées

Hy
 ass
 al
 du
 cha
 m
 l
 Exam
 Doctorat èt
 elec
 l
 D. ex. nat
 D. ex. soc. sci
 Diplôme de ch
 Cert. d'ap
 M
 Chair de 3e
 d'un
 l'ém
 2 cl
 Theses
 MM.

par M. Ph. Gunge et celle de
 M. Garfink, Sosinsky et Bugmann
 présentée par M. Dietel.

séance du 18 mai 1926

Séance du mercredi 18 mai, 1926.

Présents: M. et Gunge, Doyen, M. Garfink,
 Carlier, Vassilief, Th. Gunge, Gunge et Fehr
 Le P. U. de la Faculté précédente est lu
 et adopté.

Examen: 1) Doct. èt.
 Les Examens partiels de M^{lle} Vassilief (chimie)
 et Mossinowska (Physique) sont adoptés.
 2) Diplôme de chimiste
 1^{er} Examen 1 englet, 3 volopre. 5
 Mineralopie 2
 Faure minéralopie 6
 Klatko - - - 2.

Theses La Faculté adopte les thèses
 de M^{lle} Marianovitch. présentée par M. Dietel
 et M^{lle} Stabinska - - - cholet.
 Demande de congé de M. le Prof. Duparc. - Le départ est
 accordé un congé à M. Duparc, pour raison
 de santé, du 2 au 25 juin. Pendant

lettre annexée au Procès-verbal, séance du 26 mai 1918

13 mai 1917

Résolution prise par la Faculté des Sciences

Il est rappelé préalablement que le Séant Universitaire dans sa séance du 24 février 1910 s'était prononcé :

1o) En faveur de la construction d'un Bâtiment des Sciences, les Facultés des Lettres et Sciences sociales, Droit et Théologie, restant dans le Bâtiment actuel.

2o) Subséquentement, pour l'affectation du Musée d'Histoire Naturelle à l'Université, sous la condition que ce Bâtiment puisse être convenablement installé.

Après un nouvel examen de la question, que justifie le retard apporté à la réalisation de la deuxième solution, la Faculté des Sciences maintient son opinion que le rachat et l'aménagement du Musée, même avec la construction inévitable d'une annexe pour grands auditoires, comportent des dépenses hors de proportion.

Dans ces conditions, elle demande instamment que
les Pouvoirs Publics veuillent bien examiner à nouveau
la question de la ~~création~~^{constitution} d'une Faculté des Sciences,
dans un terrain permettant des agrandissements ultérieurs.

Une délégation de la Faculté des Sciences sera chargée
d'exposer verbalement au Département les résultats des
études préliminaires qu'elle a effectuées.

Le Doyen :

le temps notre collègue en remplacement par M.
Mommé
Fabot, & Wenker

La question de locaux universitaires — Comme suite
à l'entente ^{avec} nos délégués, le Doyen a informé
notre Doyen que le Conseil d'Etat estime
qu'il en va par la convention avec la
Ville au sujet du musée. Notre démarche
n'en a pas moins été utile. Les pouvoirs
publiques ont ainsi pu être renseignés
officiellement sur les besoins de la Faculté
des Sciences.

Doctorat honoris causa. Sur la proposition
de son Doyen la Faculté émet un
voeu favorable à la proposition d'accorder
le Doc. h. c.

- 1^o à M. le Prof. J. L. Prevost, qui va publier
sa thèse. Cette proposition a été prise
par le fait qu'une grande partie des
recherches de M. Prevost appartiennent
aux domaines des Sciences phys. et
tout particulièrement aux appl. de l'électricité.
- 2^o aux 3 délégués étrangers venus à l'occasion
de l'inauguration du Buste
de M. Prevost. Ce sont :

M. Lippmann, délégué par l'Académie des Sciences
de Paris, Doyen de la section de Physique
M. Mitchell, physicien, délégué par la Soc.
royale d'Edimbourg.

M. W. H. Young, l'un des mathématiciens anglais
de la plus haute renommée, délégué par la R. S.
de Londres.

Examen du certificat de capacité. — Le Fac. approuve
le sujet de travail du Diplôme proposé par
M. le Prof. Carlier pour M. Rod.

séance levée

Attesté

Séance du 12 juillet 1913

Présents, M. S. Guze, Doyen; MM. Chodet, Pichet
Ph. Guze, Yung. Absents,

Lecture et adoption du P.V. de la séance
précédente.

Examen 1^o Baccalauréat. M. le Doyen a lu
le tableau des résultats de la session
juillet

1^o Doctorat. sciences phys.

M^{lle} Musz'nowska. 1. Calc. Diff. & Int. 2. Géométrie
Physique 4. adm.

M. Lindenberg. 11. Physique 5.

Oganessian, A.	Physique.	6.
Kuber. M.	Minéralogie.	4.
Lavanchy Ch.	Physique	6.
Kahn. J.	Minéralogie.	4 1/4
Bordado M.	Chimie	5 1/2
-	Minéralogie	6.
-	sc. écrit.	5 1/2
Nunder. M.	Chimie	4 3/4
Jahnstke L.	Chimie	4
-	Minéralogie	1.
Mandor.	Physique	5
-	Chimie	4 1/4
-	Minéralogie	5 1/2
-	sc. écrit.	5
Joc. co. sc. nat.		
Sasjovska. J.	Botanique	4
-	sc. écrit.	2. inf.
Rehforis. L.	Géologie	5.
Stefanski	Zoologie	5 1/4
-	sc. écrit.	4 1/2.
Mermod	Zoologie	5 1/2
-	sc. écrit.	5 1/2
Lagutata.	Géologie	4 1/2
-		5 1/2

Diplôme de chimiste. 3^e classe.

Rosier, admis pour la chimie th., ch. tech. et la physique
Tachelier, admis pour la ch. org. et inorg.,
la chimie th., la chimie technique

Thèses. La Faculté a adopté les thèses de

M. Sabot	présentée par M. Duparc
Fuchs	-
Labibine	- Chodat
Box	- Pictet
R. Viollier	- Th. Kunz

Demande de Dr. doc. M. le Prof. Yung présente
un rapport sur la demande de M. Sordoffi
Karnyola, Dr de l'U. de Turbourg et candidat
doc. à cette université. M. Karnyola a
publié plusieurs travaux sur sa thèse.
Sur une question posée par M. Chodat, M. Yung
estime que les travaux de Sordoffi peuvent
être reconnus équivalents à une thèse d'habili-
tation. Il y a bien en effet à veiller à ce
que l'on tienne compte des principes de la
thèse d'habilitation pour ceux qui n'ont pas
publié de thèse chez nous.

Lettre de remerciements. Le doyen donne lecture de
celle de M. Prevost, Yung et Rappan, Dr.
h.c.

Cas de M. Buchheim, ing. agronome. Après
examen du projet, MM. C.E. Guze & Chodal
sont d'avis qu'il peut accorder, 1° le diplôme
du baccalauréat, 2° la faculté de
changer l'une de branches secondaires contre
la chimie, (1) d. de doctorat en sc. nat.)

Cette mesure est justifiée par le fait que
M. B. a fait de études antérieures
très complètes. adopté!

Suit une discussion concernant
la question de l'équivalence avec ou sans
la délivrance du blic. de Faculté
maintenant le principe de n'accorder le
titre qu'aux personnes ayant
régulièrement subi les examens de la
des Baccalauréats de notre faculté!
L'équivalence peut être accordée
après la permission de continuer les
études, sans pour cela en faire la base

Prof. individuelles. Doctorats réservés

M. le Prof. Chodal propose de modifier le règle-
ment concernant le doctorat de manière
à permettre le groupement de 1. Botanique
et 1. Physique et de la Chimie, cette

mesure étant réservée aux bacheliers de notre
U. Cela revient à accorder ^{aux bacheliers} le ~~diplôme~~
à sc. nat. de changer le ~~diplôme~~ par la Physique
et la Zoologie par la chimie. (Karl 62 du
Règlement, cas de la Zoologie).

Il résulte de ce tour de Procédure
que nous serons amenés à revoir le règlement
pour tout ce qui concerne le doctorat en
sciences.

La question sera mise à l'ordre du
jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire

H. P.

Séance du 10 novembre 1913

Présents: C.E. Guze, Doyen, Carlier, Chodal,
Gauchier, Pichet, Pehr.

Lection et adoption du P.V. de la séance
précédente.

Examens. 11 baccalauréats complets, terminés.

4 avec approb. complète, 7 avec approb.

Cert. d'aptitude. 11 Le travail écrit de M. Rod, note 5.

présenté par M. L. P. Placé, adopté!

2 Examens nat. de M. Jarich, Botanique &
Zoologie, adopté!

Docteurs Examens oraux admis:

Lavanchy, Mécanique

M^{re} Albert, Physique, chimie, minéralogie

Oyanessian, Minéralogie.

Bordato, "

Chanažarian, Géologie.

Sigriauksi, Botanique, anat. comp.

Rehters, Physique.

Thèses. La Faculté accepte la thèse de

M. Sigriauksi présentée par M. Chodal

et M. Dendelker — — — Ditet.

Pétition, signée de 15 étudiants bulgares une
session extraordinaire pour les examens du bacc. médical.
Le Doyen la communique aux professeurs
intéressés.

Renouvellement du mandat de M. Lendner,

comme professeur extraord. de Pharmacopozie.

La Faculté donne un avis favorable.

Demande de M. Pailler. Notre collègue demande

à pouvoir se charger de leçons d'Analyse et de
Mécanique, en le confrontant à l'assistant M. Tilley,
Fils en cours de la direction et donnera à
l'assistant des indications nécessaires afin qu'il
le tienne et se rattache aux deux cours.

M. Chodal fait remarquer qu'un professeur
directeur de laboratoire peut toujours se charger en
partie ou l'assistant. Il suffit qu'il assure
la direction effective. C'est précisément le rôle de
l'assistant.

M. Fils approuve la demande de M. Pailler
et la remarque de M. Chodal. Dans ces
conditions M. Pailler va se présenter de
demande officielle. adopté.

M. Gaubier veut remercier chaleureusement
ses collègues MM. Pailler et Karasin, et M.
Chailx, qui ont bien voulu le remplacer
pendant sa maladie.

Immatri-culation 62 (89 en 1912)

Aut un échange de vues sur la cause possible
de cette diminution. M. Chodal estime qu'il
serait préférable de laisser un peu plus de liberté
dans les plans d'études qui sont trop schématiques,
notamment pour ce qui est du Doctorat.

Demande d'équivalence d'un étudiant ayant
travaillé avec le Doct. de l'U. de Kief. et désirant
se préparer au diplôme de chimiste. La Faculté
accorde le diplôme de l'Examen de culture, et
fait un an d'études.

Leane avec 

Présents: M. E. Rupp, Doyen, et mm. Chodol
Yung, Eantre, Fehr, etc. in caetera
Le D.V. de la séance précédente est lu et
adopté.

Examens. M. Tâhmiski a subi avec succès les examens
oraux et écrits du Doct. en Sc. phys.

M. Lochler

Thesis. d. Facultati adopta in Theses de

Zabni ovnlisch

Monna Chudai,

Il devra échanger le Géologue contre le chimie dans l'examen du doctorat ès sciences.

M. Yang parle dans le même sens. - accorde',

Lettres du département - M. L. Doyen donne lecture d'une lettre du département concernant les études de Physique et de chimie en vue du diplôme de chimiste et fixant :
f. G. - la finance, avec réduction 5% pour ceux

qui sont porteurs d'une malade suisse.
La Faculté enregistre avec satisfaction le fait que
le Dep. attribue ces bourses aux laboratoires.
Elle estime qu'il serait desirable de mettre les
professeurs de mathématiques aux mêmes conditions.

Astronomie. M. Caubet a demandé au départ
de lui attribuer un assistant ^{provisoire} (tout au moins
pendant l'état de santé). Cet assistant assisterait
à l'observatoire, notamment pour les observations
d'astronomie pendant le sem. Été. La Fac.
donne un avis favorable.

Immatriculation. 80 (110 en 1912)

La question de la licence. ~~Adopté à l'unanimité~~

M. le Doyen lit d'abord une lettre de M. Th. Sauge
sur les conditions d'immatriculation en France.
Il signale le fait que la nouvelle réglementation
previent un examen d'admission pour les
étrangers. d'immatriculation ^{pour} le fait d'être
d'un ^{grade} examen déterminé. La licence est
accordée à une personne sans aucun
diplôme sup.

Quant à notre Faculté, la nécessité de
transformer le bacc. en licence se fait de plus
en plus sentir, si nous ne voulons pas perdre

une catégorie importante de nos étudiants.
Cette transformation exige tout d'abord la
suppression du droit que la loi accorde aux
licenciés généraux de faire un cours de travail
occident. Le projet de loi de 1912 ~~est adopté~~ prévoit
le changement. Le texte a été adopté par l'Université
la Faculté et le Sénat, mais il faut reprendre
le projet et le transmettre à nouveau au
Département, après l'avoir fait approuver
par le Sénat.

Le Doyen propose de renvoyer strictement
au texte de 1912. — adopté à l'unanimité.

Quant à la transformation du baccalauréal
elle sera mise en ordre du jour d'une prochaine
séance, mais se maintenant les mêmes
présents sont d'accord pour que l'on ne touche
pas aux grandes lignes de l'organisation actuelle.
Cet examen doit rester un examen de culture
générale.

Publications. Publication concernant la Fac. du Sacre
un livre sur le sacre. publié en 1896 par M. Yung et son
frère. Ce livre est distribué à chaque professeur (certain
disponible). 2° de faire des démarches auprès de M. le
Rector et Bourgeois en vue de la réédition de la 1^{re} partie.
L'œuvre est terminée. M. Pichon

18 décembre.

Présidence de M. E. Guye, doyen,
Présents: C. E. Guye, Chodat, Duparc, Rauten
Pictet & Debe.

Le S. U. de la dernière séance en a
été adopté.

Examens. Doctorat ès-sc. math.

M. Morawski a obtenu 4 pour l'examen
oral de mathém.; il a obtenu 0 l'examen
écrit. (chiffre 3).

Thèse. La Faculté accepte la thèse
de M. H. Peyer, présentée par M. Pictet.
Le programme des cours du semestre d'été est

adopté. M. Chodat annonce qu'ayant été
chargé d'une mission scientifique en Paraguay
il devra quitter Genève vers le 15/16. Il donnera
une leçon supplémentaire le lundi de matin
pour compléter le programme.

Prix Plantamour-Provost. M. le Doyen annonce
qu'il a reçu un mémoire de M. Bruner.

Catalogue de publications des professeurs.

Le Bureau du total chargera une personne
de faire le travail de collation. M. Chodat
explique le vote qui s'en obtiendra une certaine

uniformité dans la nomenclature concernant
les périodiques. Le doyen attire l'attention
du Bureau sur cette question.
Histoire de la Faculté. Le fascicule publié en
1896 à l'occasion de l'Expos. nat. de Genève n'a
été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires.
La nouvelle brochure destinée à l'Exposition
à Berne fera suite à la précédente. Les
professeurs seront appelés à fournir les
renseignements nécessaires à M. Claparède
qui complètera l'ouvrage de M. Bernoud.

Séance levée.

Debe

Séance du 24. Janvier 1914.

Présents: C. E. Guye, Doyen; Pictet, Chodat,
Rauten, Debe, Sarasin, Cailler

Annuaire statistique. - A la fin de nouvelles nomenclatures
d'ordres de la gare, le nombre des nomenclatures
culations de ce sem. est de 110, qui correspond à la
moyenne habituelle.

Baccalauréat ès-sc. mod. M. le Doyen donne connais-
sance d'une lettre du Doyen de l'E. de médecine demandant
que les chiffres des examens ne soient pas communi-
qués aux candidats par le professeur. C'est le Doyen

de la Faculté de Médecine

qui donne connaissance des résultats obtenus.

Thèses. de Faculté adopte les thèses de

M^{lle} Rzymowska présentée par M. le Prof. Yung.

M^{re} Stettbacher " " " " " " " " " " " "

" Aug. Poll " " " " " " " " " " " "

M^{lle} A. Albert " " " " " " " " " " " "

M^{lle} S. Vassilief " " " " " " " " " " " "

Demande de M^{lle} Jauch. M^{lle} Jauch a fait le

cert. d'apt. à l'enseignement des sciences; elle demande

d'être admise au doctorat avec dispense

de l'examen sur la branche secondaire qu'elle

a déjà subi pour le cert. d'aptitude.

La Faculté prendra dans chaque cas l'avis
du professeur intéressé.

M. Chodal appuie la demande en raison
des chiffres obtenus au cert. d'aptitude.

adopté.

Lettr. du Département. Le directeur donne
d'une lettre du D^{pt.} au sujet des remplacements
de professeurs en cas de maladie. L'indemnité
sera calculée à raison de fr. 20.- par heure
s'il s'agit d'un remplaçant assistant professeur
et de fr. 15.- s'il est assistant.

Demande de M. Reich. D. Phil. de l'U. de Berne. M. Reich
assistant au lab. de chim. org. & inorg. demande
à être admis comme privat-docent. Il s'agit d'une
nouvelle demande accompagnée des publications
faites depuis un an. L'an dernier M. Pictet
estimant que les travaux de M. Reich n'étaient pas
équivalents à une thèse de habilitation.

M. le Doyen prie M. Pictet de faire un
nouveau rapport en tenant compte des
nouveaux travaux de M. Reich.

Rapport national. 1. Historique de la Faculté. Le Bureau

s'adjoindra 2 membres de la Faculté, MM. Yung et
Claparède, pour surveiller la publication des
notices fournies par les professeurs. Les notices
ne seront pas signées.

2. Catalogue La même commission s'occupera
de la liste de publication concernant la Faculté de
sciences. Le catalogue ^{ne pourra contenir que} ~~mentionnera~~ ^{titres des} ~~travaux~~ ^{travaux}
des priv.-doctes ayant fonctionné pendant
la période de 1908 - 1913.

Diplôme de doctorat. M. Pictet signale le cas de diplômes qu'on
a déjà délivrés avant l'impression de la thèse. M. le Doyen expli-
que le fait. Ce sont des étudiants qui ont dû partir de bonne
et qui ont donné comme garantie un engagement de l'imprimeur.

Après discussion la Faculté estime qu'il est préférable d'avoir la garantie du professeur.

Partrait de Sturm M. le Doyen ^{la reproduction} présente un portrait de Sturm, fait par Colladon. M. le Dr Pirena demandant faire don d'un exemplaire à la Bibliothèque math. et au laboratoire de Physique.

Séance levée,

H. Fehr

Séance du 25 février 1894.

Présents: C. E. Guye, J. J. Sarasin, Pictet, Zamboni, Fehr.

Lecture et adoption du P. V. de la séance précédente.

Examens. Doctorat etc. nat.

M. Bobinska a été admis pour le 8^eologie

M. Schmeizer — — pour la minéralogie

Système d'ing. chimiste.

M. M. Rackovsky et Alvarez ont subi avec succès le 3^e examen du diplôme.

M. Grojean a échoué au 1^{er} examen.

M. Duparc a dû interrompre le cours pendant

quatre jours pour raison de maladie. Il a

été remplacé pendant ce temps par M. ^(M. Monnier et) Talbot

Équivalence du diplôme de Pharmacien pour l'admission au doctorat

Une commission comprenant les professeurs intéressés M. et Mme Guye, Duparc, A. Pictet, Ph. Guye et Chassagnon, C. E. Guye, J. J. Sarasin.

et examinera la dispense d'accorder et fera des propositions dans une prochaine séance.

Demande de M. Rerch (r-séance précédente) M. le Prof. Pictet

présente un rapport sur les travaux de M. Rerch. Ses nouveaux travaux sont équivalents à un travail d'habilitation. M. Pictet propose d'admettre M. Rerch comme privat-docent. - ad. H. Fehr

Demande de M. Duarte. Après avoir communiqué ses travaux

de chimie à Sarasin, M. Duarte se propose de le continuer à Genève. Il demande être dispensé du 1^{er} examen du diplôme de chimiste et de l'examen de chimie inorg. et organique (2^e examen). Le Doyen statuera après avoir pris l'avis de la Commission de prof. chimie.

Prix Plantamour Privat. 1 seul travail est

présenté au concours. Ce sont des recherches de physico-chimie de M. Brinck. La commission chargée d'examiner ce travail est composée de MM. Ph. Guye, C. E. Guye et Pictet.

Histoire de la Faculté. La commission, composée du

Bureau de la Faculté et de MM. Guye et Chassagnon a examiné les différentes notices. Quelques suppressions sont nécessaires de manière à obtenir plus de cohérence; il y a aussi eu de compléter quelques mentions. Sur la

proposé par la commission la Faculté de se
faire en notices surant signés

fait un échange de vues sur la publi-
cation du Catalogue des mémoires des
professeurs & par doc. M. Fehr a groupé
les différents dossiers par branches et les
a transmis au Bureau du Sénat.

Thèses de la Faculté accepté les thèses de
M. Max Kungler, présentée par M. le Prof. Victor
et M. J. M. Bloch, — — —

bonne copie

H. Fehr

Séance du 21 mars 1914

Présents: C. E. H. Doyen, Gaucher, Yung,
Pichet, Fehr. Absents: Carlier & Chodat.

Lecture et adoption des P. V. de la

seance précédente.

Examens, Doctorat en Sc. Phys.

Welter, D. admis, Examens sciences exactes.

23. Sc. Nat.: Konoloff Emma, ^{Physique} chimie, échoué.

Lagotala. Zoologie. admis.

23. Sc. Phys.: Lindenberg Biologie, échoué.

23. Sc. Math.: Morawski. Mécanique. admis.

23. Sc. Nat.: Lavanchy, pharmacologie. Botanique et Zoologie.

Diplôme de chimie. 3^e R.

Grumczynski. J. admis

Kuczkowski. W. admis.

Demande de M. Tiercy, M. Tiercy, docteur, bachelier en

sc. math. de notre Université, demande à être dispensé
des examens de sciences exactes du doctorat, sur
la présentation de la licence d'Etat de Paris. Il a
obtenu à la Faculté de M. de Paris, quatre
certificats, ceux de Mécanique rationnelle,
de Mécanique analytique et de Mécanique céleste,
de Physique mathématique et de Géométrie infinitésimale.
Cette demande est appuyée par MM. Carlier
Gaucher & Fehr. — accordé.

Équivalence M. English de l'Université de Sheffield
bachelier officier et master officier, demande l'équivalence
des diplômes de baccalauréat
pour l'admission au doctorat en sc. phys., 2^e
la faculté de pouvoir changer de spécialité
entre la Calc. Diff. et l'Integral. Branche
principale: ^{Chimie} ~~Physique~~. — accordé.

Cours supplémentaire de M. Carlier. D'accord avec le départe-
ment M. Carlier donnera pendant le sem. II le cours
sur la "Opérations financières et la Théorie mathématique
des Assurances sur la vie". La séance de son

remplacement Exerc. prob. de Calc. Diff.
et intégral, et de mécanique, par M.
Tiercy, assistant.

Thèses. La Faculté adopte la thèse de
M. Dieltz, dipl. de l'École polytechnique, présentée
par M. le Prof. Dietet.

Dies, suit un premier échange de
vues au sujet de l'organisation des
séances acad. et des examens de la
session de juillet. Les questions seront
reprises au début du sem. d'été.

Francis Levis,
Attesté

Séance du 29 avril

Présents: M. Guze, Doyen, Dietet, Th. Pluge
Yung Gauthier, Excusés: Chodab.

Lecture et adoption du P. U. de la

Séance précédente.

En ouvrant la séance le Doyen félicite
notre collègue M. Yung de sa récente nomination
comme membre correspondant de l'Académie
des Sciences ordinaires.

Examens. M. le Doyen expose les détails de la dernière
session de examens du baccalauréat.

Thèses La Faculté accepte les thèses de
M. F. Hermann présentée par M. le Prof. P. A. Guze
Ch. Ferrer - - - Yung
- Stefanski - - - "
Gaston Mermod - - - "
O. Vetter Dietet
Hans Burkhardt "
H. Chon -
Bordabou Duparc
Mavros -

Proc. Soc. M. Rillet, Kaufmann, A. Dietet
et Mirmanoff ne donneront pas de cours
pendant le sem. d'été.

Examens de fin de semestre. En raison du fâcheux
Centenaire genevois (4-5-6 juillet) la Faculté décide
après discussion de prendre la disposition suivante
concernant la fin des cours et l'époque des examens.
1° les cours finiront le 1^{er} juillet.
2° les examens de doctorat ^{et dirig. chim. etc. 2-5} auront lieu
avant la fête.
3° les examens de baccalauréat auront lieu
après la fête; toutefois, sur la proposition que
M. Marchand a adressée à la Faculté, les étudiants suisses
préparant des examens de baccalauréat pourront
être

(de même par
autres et subi les examens avant la fête,
cette demande est justifiée par une participation effective à la vie historique.

Bacc. médical. M. Guig annonce qu'il fera
une proposition pour qu'à l'examen les
candidats ne tirent qu'une question par
branche sur l'ensemble de deux semestres.

Le syndic professeur intéressé s'entretient
avec eux et vient ensuite le doyen de la
Fac. de Médecine.

Conditions d'immatriculation. M. le Doyen
donne lecture d'une lettre du Départ. au
sujet d'une proposition de modification
des conditions d'immatriculation qui a
été faite. La Commission scolaire par
M. E. Steinmann, prof. au Collège.
Il s'agit de prévoir des immatriculations
en vue d'études et de diplômes déterminés.
M. M. A. Guig donne des renseignements
sur les documents sur les conditions d'admission
dans les différentes universités suisses et
étrangères françaises. Plusieurs
établissements prévoient un examen
d'admission pour ceux qui n'ont pas une

maturité ou un diplôme équivalent, par ex.
à l'école polytechnique.

Après discussion la Faculté décide
de renvoyer la question à une commis-
sion composée du Bureau, M. M. C. E.
Guig et Fehr et de M. M. Gautier et Chodet
anciens Doyens.

Dés. Le Doyen informe ses collègues
que le Des. a.c. aura probablement lieu
non le 5 mais le 1^{er} juin.

Election du Bureau. Conformément au
règlement de l'U. l'élection du Bureau
aura lieu en mai. M. C. E. Guig a déjà
fait savoir qu'il maintiendrait qu'il lui est
impossible ^(d'accepter un renouvellement) de se fonder au cas où
ses collègues se proposeraient de le maintenir
comme Doyen.

Francis Lévi
Fehr

Signature des 2/3 du Coll. - 1914.

1/ Présents: M. C. E. Guig, Doyen, et M. M. Fiebigel,
Fautier, Ph. Guig. M. M. A. Fehr. *NU*
Le procès-verbal de la séance précédente
est lu et adopté.

Séance du 19 mai. 1914.

Présents: M. E. Guze, Doyen, et M. Chodak, Yung
Cailler, Duparc, Gautier, Flumay, Ph. Guze
Jarassni, Dietet, Fehr, Chavanne, Mamon,
Claparede.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la
séance précédente.

Élection du Bureau. M. E. Guze, Doyen sortant de charge,
déclara son réélection. M. E. Prof Chodak
se fait l'interprète de ses collègues pour exprimer
les remerciements de la Faculté pour la
façon ^{impartiale et distinguée} ~~convenable~~ dont il a dirigé la Faculté
depuis 4 ans et pour tout le dévouement qu'il
a apporté à l'accomplissement de ses fonctions
de Doyen.

Élection du Secrétaire. M. Fehr est élu Doyen
par 10 voix, sur 11 votants.

et M. E. Cailler, secrétaire par 10 voix, sur
12 votants (1 bullet. nul).

M. M. Fehr - Cailler remercient leurs collègues

Examens. de doctorat. La Faculté approuve les résultats
suivants:

24 sur 24.

Morawski

Physique (an) admis.

Astronomie (an) ~

Mathém. (Série) ~

Rjon Orowski.

M^{lle} Fossa

M^{lle} Kiezołowska

Gaigailian.

Chanażarwan

Przylecki

Brunner

Salzmann

Micanişu (an) admis

Botanique anal. et synth.

Physique (anat) admis

Physique - - -

Physique - - -

Botanique "

Minéralogie - -

Sciences - -

Diplôme de Pharmacien.

Stouditch. Exam. oral. non admis.

Diplôme de chimiste. 3^e examen

Dinkus.

Physique. admis.

Alvarez

- - non admis.

A propos des examens, M. Duparc demande
des renseignements sur l'équivalence accordée
en Thuringe. Le cas n'est pas encore répli-
qué. Les questions d'équivalence à accorder aux
pharmaciens sera examinée dans son ensen-
ble par la commission nommée et est effé-
c. 25 février dernier.

Programme du 1^{er} trimestre. 1/ Cours de M. Hochreutner.

M. Hochreutner, prof. de droit, donne un cours qui
s'adresse principalement aux étudiants en théologie. La Fac.
de théologie recommande ce cours à ses étudiants.

et désirerait l'inscrire dans le cours de Dr. Doc. de la Faculté. M. Chodat, Sarasin et Yung préfèrent que ce cours ne figure qu'au programme de la Dr. de Sciences, ce qui n'empêcherait pas le professeur de théologie de le recommander à leurs étudiants. Comme le fait remarquer M. Gautier, c'est une question à régler au Bureau du Sénat.

2) M. Chodat devant partir en mission

vers le 15 Juni, donne une heure supplém. pendant la sem. ult.
(après d'accomplir son programme. Ne pouvant être de retour que vers le commencement de décembre, il a fait une demande au Département en vue de son remplacement, pendant 1 mois environ, par M. Denner. (2h. par semaine). La Faculté donne un décret favorable.

3) M. Cailler a annoncé deux cours supplém. d'une heure (Calcul des Probabilités, 1h; chap. spéciaux de Dynamique (1)). Il demande toutefois être chargé des exercices. Ceux-ci figurent dans son cahier de charges au même titre que les cours. M. Chodat, Sarasin et

appuyent la demande de M. Cailler. Il est dans l'intérêt des études mathém. que notre programme puisse offrir des cours nouveaux.

M. Duparc propose que l'on insiste au Département pour que les professeurs de Mathém. soient mis sur le même pied que leurs collègues dirigeant des travaux pratiques.

M. le Doyen fera des démarches dans ce sens en faisant valoir le fait nouveau que crée l'institution d'un assistant pour la chaire de mathématiques.

Projet de loi M. le Doyen informe la Faculté que le Département se propose de proposer, par un article de loi, la création d'instituts rattachés à l'Université: "Le conseil d'Etat, sur le rapport de la Faculté intéressée, ^{et du Sénat} peut créer des instituts dépendant de ^{de} ~~de~~ ~~rattachés~~ cette Faculté.

Association des assistants. M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Bruner annonçant la ~~formation~~ d'une "Association des assistants" ^{de la F. de Sciences} ayant pour but d'établir des liens de solidarité entre les assistants. La lettre est accompagnée des statuts de l'Assoc.

La Faculté n'a pas à se prononcer sur cette fondation qui est d'ordre un fait accompli. Elle en sympathise

à l'étude des mesures qui peuvent améliorer
la situation des assistants de carrière. Comme
vous fait ressortir les différents orateurs qui
ont participé à la discussion il y a une
distinction fondamentale à faire entre
les assistants-chef de travaux pratiques
et les assistants qui n'ont pas la même respon-
sabilité et la même charge.

Procès-Verbal de la Commission. M. L. D. de Th. Guye

Rapport au nom de la Commission. Celle-ci
avait été composée de MM. Duparc, Guye & Carlier.
Le mémoire de M. Brune, présenté au concours,
conservant théoriquement la Chimie physique
sans notions théoriques de mathématiques. M. L. D. de
Gaye demande à se retirer de la Commission
(accepté)

Dans son travail M. Brune a repris
les questions qui se rattachent au principe
de l'équation mobile, son mémoire est très
important et résulte d'une longue pratique
de laboratoire. Le Jury propose de lui
accorder le Prix.

Chaire extraordinaire de chimie technique (Proposition de
M. Th. Guye. En 1940 la Faculté a donné un

préavis favorable à la proposition de M. Th. Guye
l'indiquant : créer une chaire extraordinaire de
rattachée aux fonctions de chef de ~~laboratoire~~^{travaux}
chimie théorique et technique. M. Guye
demande à la Faculté de confirmer le préavis
donné il y a 4 ans. A l'appui de sa demande
M. Th. Guye fait valoir le développement très rapide
de la chimie théorique et de la chimie technique, en
outre le nombre de candidats au doctorat de chimie
a beaucoup augmenté. Les fonctions de chef de
~~laboratoire~~^{travaux} sont très délicates, et faut leur assurer une
certaine fixité en confiant au ~~chef de la~~^{titulaire} le titre
de professeur extraordinaire. Le titre serait : technique
chimie industrielle et sociale.
M. L. D. de Th. Guye, Chodas & Sarasin se déclarent
sympathiques à la demande. Il suffirait d'atten-
dre le moment favorable.

M. L. D. de Th. Guye estime que le moment n'est pas bien choisi
il n'y a pas lieu de différer. Dans notre démarche on
rappellerait les 3 chaires extraord. proposées
en 1910.

Après discussion la Faculté se déclare favorable à
la demande de M. Th. Guye avec le changement de titre (chimie
technique spéciale et non projets de chimie industrielle
et tout en insistant sur l'urgence de la création proposée

elle rappellera les demandes concernant la
chaires extérior. D'écologie et d'anthropolo-
gie. Comme le pour valoir M. Gautier
et Chodat ces deux chaires seront utiles
non seulement aux étudiants en sciences
mais encore à d'importants groupes
d'étudiants d'autres Facultés, notamment
de ceux de la 6^e Faculté dont la création
va être soumise au Grand Conseil.

Demande de M. Duparc M. le Prof. Duparc devant partir
pour l'Oréal fin juin, et autorisé à faire
passer un examen de Microbiologie le 25 juin.

La question de locaux

M. Duparc attire l'attention
de la Faculté sur l'insuffisance des locaux de
la Faculté de sciences et demande que
l'on examine la même question.

En l'honneur avancé la question est renvoyée
à une prochaine séance.

Demande de M. Winklerstein La Faculté remet ~~l'ensemble~~ à
~~l'étude de la direction du Bureau~~
~~le prochain~~ la demande qui lui a
été adressée par l'intermédiaire de M. le Prof. Pictet
au sujet de la suppression de l'examen de doctorat
d'un assistant de l'école polytechnique fédérale.

Apologues
Recher

Thèses: La Faculté adopte les thèses suivantes:

1. M. Lavanchy présentée par M. Chodat
2. M^{lle} Jossa - - - -

travaux avec

Recher

Séance du 8 Juin 1914

Présents: M. P. E. Guye, Doyen, et M. le Carlier, Th. Guye
Chodat, Gautier, Duparc, Varasin, Lendner, Marmier
et Reber.

Lecture et adoption du R. U. de la séance
précédente.

Proposition du département. La Faculté est appelée à donner
son avis sur un projet de loi formulé comme suit:
"Le Conseil d'Etat, sur le rapport de la Faculté inter-
russie et du Sénat, peut créer des instituts
spéciaux dépendant de cette Faculté."

M. le Doyen ouvre la discussion; y prennent part
M. le Varasin, Chodat, Carlier, Gautier, Th. Guye
et Duparc.

Plusieurs orateurs font remarquer que le texte est
peu clair, nous ignorons le but que nous poursuivons
ces instituts, leurs conditions d'immatriculation
et leur lien avec l'enseignement déjà existant.
Dans ces conditions (M. Chodat estime que)

la question doit être étudiée d'une manière
très approfondie et cela ne peut se faire
que par le renvoi à une commission.
M. Cailler fait observer que le projet en annexe
de l'art. 132 de la loi sur l'Enseignement public
M. Eluy appuie le renvoi à une commis-
sion. Il estime qu'il y aurait un danger
à attribuer certaines créations universitaires
au contrôle du Grand Conseil. En répri-
quant l'opinion précédente.

M. Duparc parle dans le même sens. La
proposition présente une importance capi-
tale pour toute l'Université, la commission
devra se renseigner sur le but poursuivie
par cet article ^{sur le sens du mot "institué"} (sur l'avis de l'autre
Faculté).

En résumé, dit M. Le Doyen, la Faculté
estime que la question est trop grosse de
conséquence pour pouvoir être terminée au
jourd'hui à bref délai; elle renvoie l'étude
à une commission ^{adopté}.
celle-ci est composée de M. Eluy, Chodat
Duparc, Gautier, Thury, Sarasin et Fehr.

40 mission de Pharmaciens au Doctorat. M. Eluy rapporte
au nom de la Commission chargée d'examiner la
condition d'admission des pharmaciens
au Doctorat. La Commission propose que
en condition soient les mêmes pour le porteur
du diplôme de notre Faculté et pour le pharma-
cieux étranger.

Pour le Doctorat ès sc. Phys., avec chimie comme
branche principale, l'examen oral comprendrait
comme branche secondaire;

la chimie théorique et la minéralogie. Sans
examen sur la branche principale de la chimie.

Pour le Doctorat ès sc. Nat., avec Botanique

comme branche principale, l'examen oral
comprendrait, comme branche secondaire,
la Géologie et la Paléontologie, ou la zoologie
et l'anatomie comparée, sans examen ^{sur la branche principale de la chimie.} adopté.

La Commission exprime des vœux

qu'il soit créé une doctorat en pharmacie

Doctorat honoris Causa. M. Prof. Duparc adresse un
rapport à l'appui de la proposition de conférer
le grade de Docteur honorifique à M. Fedoroff,
professeur à l'École des mines de St Pétersbourg.
Il demande de premier ^{au} M. Fedoroff en restant en contact
permanent avec notre Université ou ses méthodes
les remarquables ont été introduites dans

l'enseignement de la Cristallographie.

La Faculté donne un avis favorable.

Demande de M. Denis M. Denis demande :

passer l'examen oral d'Algèbre et de Geom.
du certificat d'aptitude ~~avec~~ le travail
écrit. Renvoyé au Bureau

qui examinera la raison que fera
valoir M. Denis et prendra une décision.

Examens. La Faculté approuve les résultats
suivants :

Math. phys.

M. Thurniger, ^{a passé avec succès}
~~admis aux~~

examens oraux de physique, de chimie et
de minéralogie.

Sci. exactes

^{a passé avec succès}
M. Lebach ~~admis aux~~ examens
oraux de Géologie, de chimie et de
Zoologie.

Sci. d'appl.

M. Trendelenburg a subi avec succès
l'examen oral d'Algèbre et de Géométrie.

Thèse La Faculté accepte la thèse de

M. Zahn, présentée par M. le Prof
H. G. Sauer.

Géographie physique La Faculté donne un avis
favorable et demande à M. le Prof Gautier
concernant son remplacement pendant le
semestre prochain et éventuellement le suivant, par
M. R. Chaux.

Demande de M. Wilkens, diplômé de l'école polyt. féd.
G. Drisen. (Math. & Phys.). M. W. demande

à être admis au doctorat sur la simple
présentation d'une thèse. La question est
renvoyée au Bureau qui décidera.

Joachim Cuvier
H. Fehr.

Séance du 2 juillet

Présents: M. C. Sauer, Doyen, M. R. Fiecht, Gautier
H. Sauer, Yung, Monner & Fehr.

Le procès-verbal de la séance précédente est
lu et adopté.

Thèses. La Faculté accepte la thèse de

M. Rohler,	présentée par M.	Fiecht
M. Thurniger	- - -	Duparc
- H. G. Sauer	- - -	Monner
Trophymont	- - -	H. Sauer

Kamurs - sect. de sc. phys.

ont subi avec succès les examens suivants:

M. G. Tanson,	la Physique
M ^{lle} Marzynowska	- Minéralogie.
M. Gaigantou	- Chimie (anal. élém.) et la Botanique.
- Chamaizavan	- chimie (anal. élém.)
Pieron Pierre	Physique, Minéral.
Pieron Augustin	chimie (anal. élém.).
- Konovaloff G.	chimie (anal. élém.)
- Gontner. A.	Botanique

Docteurs nat.

M. Bruderslein	Botanique
M ^{lle} Ekstein. Marie	Zoologie.
M ^{lle} Breslau	Géologie.
M. Teding van Berkhout	Chimie

Diplôme de chimiste, 3 Examens.

Trav. Kovtchik. L.	Physique
Siedoye. W.	Physique
Alvarez. H.	Physique.

Cert. d'apt. et des. de services, E. Rod

Legon d'Exposés - acc. diff. Int. - Astronomie.

Diplôme de Pharm.

M. Balzac a subi avec succès le examen
orale.

Cert. d'aptitude de Faculté approuve le sujet
proposé par M. le Prof. Chodab, pour le travail
d. diplôme de M. Rehfrus.

Elle autorise M^{lle} Schlesinger à présenter
d'abord les deux leçons d'Exposés, avant d'avoir
fait le travail écrit du diplôme.

Demande d'équivalence

La Faculté accorde l'équivalence de ~~examens~~
orales et écrits du doctorat - sc. phys. et M.
Kreitmair, licencié de l'Université de Paris
(Cert. de Chimie, Physique et Botanique). M.
Kreitmair a préparé son travail de thèse dans
le laboratoire de M. le Prof. Vietet, qui a donné
un verdict favorable.

Demande de M. le Prof. Carlier M. le doyen annonce
que le Département est d'accord avec la demande
de M. le Prof. P. Carlier (v. séance du 19 mai).

Assoc. latine de Bucarest. M. le doyen donne lecture
d'une lettre concernant l'Assoc. latine de Bucarest.
Cette association s'inscrut en relation avec la
université de la Suisse romande pour l'échange de
professeurs et d'étudiants. La Faculté en sympathise
en principe; elle demande toutefois que l'on se
procure préalablement les statuts.

Demande de M. Basile Mitodis en faveur
d'une disence partielle des examens
de pharmacien. — Renvoyé au bureau.

Demande de M. le Prof Duparc. La Faculté
approuve la proposition de M. Duparc
demandant le transfert de la Méthénalopie
dans un bâtiment voisin en raison
de l'insécurité du local de l'Ecole de Chimie.

Credit des bibliothèques de laboratoires. La Faculté
approuve la proposition de M. Pflüger deman-
dant une augmentation du credit
des bibliothèques de laboratoires.

Lettre du Centenaire genevois contient
une notice de M. le Prof Yung sur les
savants genevois au 19^e siècle. M.
le Prof. R. Gautier remercie M. Yung
de son intéressant exposé. Approuvé.
Séance close

Le secrétaire

H. Pich

Séance du 14 juillet 1914.

Présents: M. E. F. Guxy, Doyen, MM Tarasus, Caillet
Yung, Lendner & Co.

Examens // M. le Doyen expose le tableau des
chiffres obtenus aux examens de baccalauriat.
2) Cert. d'aptitude. M. Rod obtient le chiffre 4
à l'examen oral de calc. diff. & intégral.
3) Doctorat. M. le Murzinovska obtient 4 à
l'examen écrit de Physique.
4) Travail écrit du cert. d'apt. — M. le Prof Caillet
présente le liste du travail qui sera proposé. M. Denis
adopte.

Demande de M^{rs} ^{Dr. Mrs.} Joshi, ^{Prof. à Bombay} ~~Dr. Mrs. Joshi~~ ^{Bombay}.

Sur la prière des professeurs de chimie, M. Joshi
se dispense des examens oraux et écrits, en raison
de ses études scientifiques très complètes faites à Bombay
et à New York (Cornell University) et de ses
nombreuses publications scientifiques.

Avant de lever la séance, M. le Doyen,
arrivé au terme de son mandat, tient à remercier
ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont témoignée
pendant son mandat.

Séance close. Le secrétaire
H. Pich

Séance du samedi 19 septembre 1914

Présents. MM. Fehr, doyen, Caillat, Gantier, Lendrer, Mourier, Yung, P.-A. Gump, Pictet.

Procès-verbaux de deux dernières séances lus et approuvés.

Commission d'assistance aux étudiants. M^r le Doyen s'excuse au brevément actuel de la convocation irrégulière de la présente séance. Il donne des renseignements sur la situation du bureau d'assistance qui a été institué par M^r le Recteur en vue de subvenir aux besoins des étudiants étrangers pris momentanément de leurs ressources par l'état de guerre. Des secours ont été accordés à 150 étudiants environ dont 26 appartenant à notre Faculté. La Commission étant momentanément hors d'état d'apporter des charges extraordinaires, la Faculté ont été invités à aider la Commission dans l'accomplissement de sa tâche. La Faculté des Médecins a mis à la disposition une somme de 5000 fr.; le Bureau de la Faculté des Sciences a eu de son côté d'allouer dans le même but une somme de 400 fr. à prélever sur le Fond de la Faculté. Il est bien entendu que la Commission engagée ne veut qu'une oration et que les étudiants secourus sont moralement tenus de retourner en pays, après le conseil de la Commission, au point d'origine de leurs possibilités. M^r Fehr résume que nous avons

des chances sérieuses de rentrer ainsi dans une partie au moins de notre oration. Il demande à la Faculté de bien vouloir approuver le dépense de 400 francs dont lui-même et le Secrétaire ont pris l'initiative. Il en est ainsi décidé.

M^r Pictet propose d'attribuer à M^r le Doyen à augmenter, escompte de besoin, notre subside en le portant au maximum total de 1000 francs. Approuvé.

M^r le Doyen expose ensuite que, dans une séance prochaine, le Bureau de l'Université examinera les moyens de venir en aide aux étudiants ~~dans~~ ^{le} prochain semestre notamment en accordant des secours pour le payement des frais de cours. Une autre question à l'étude est celle d'une contribution volontaire de l'Université à la Commission centrale de secours par un prélèvement d'un certain % du traitement fixe. Les porteurs d'ordre d'ordre de la Faculté ont déjà pris une décision dans ce sens.

Circulaire du Département concernant les assistants de laboratoires.

M^r le Doyen explique que le Département de l'Inst. publ. a envoyé par cette question une lettre au Recteur, suivie d'une circulaire, ayant en substance le Doyen de la Faculté qui, pour limiter les dépenses au strict nécessaire, le Conseil d'Etat estime primaires de nommer les assistants de laboratoire sur la base et aux dates ordinaires, et qu'il attendra pour procéder à ces nominations de connaître, à l'ouverture du semestre d'hiver, le besoin réel des

(5000)

-es.

M^r Fehr a prié les directeurs des laboratoires; quant à lui, il dit qu'il est difficile de résister aux sollicitations de assistants dont le prestige est indispensable au fonctionnement de l'institut. Il a vu le directeur et prié les directeurs de donner leur avis.

M^r Gailler a vu la faculté que si M^r Teyssier n'est pas maintenu dans sa poste au presbiter de Genève, il sera dans l'impossibilité de faire les cours supplémentaires qu'il avait promis au programme du semestre d'été.

M^r Gautier a été d'assistant qu'il a tenu en quelque sorte particulier; mais il doit donner son impression générale sur la question. Il n'est pas du tout certain que le nombre d'étudiants diminue d'une manière notable; sans doute une certaine partie de votre clientèle sera défunte, mais elle sera remplacée par d'autres éléments venus de tous les pays belgiques, France, Allemagne, Belgique. Il faut donc se garder de diminuer votre enseignement en fermant les laboratoires ou en réduisant la production. C'est plus difficile; il faut en conséquence attirer des étudiants par une réclame intelligente, faire de la publicité dans les journaux, les revues de prospectus etc, avoir recours de bons commerçants, à l'instar d'autres universités suisses qui ont tenu le même terrain.

M^r Yung fait remarquer que les assistants consentent souvent

leur situation pendant plusieurs années. Il traitera la question humaine d'approvisionnement au mois d'octobre, à ceux d'entre eux qui recevront en juillet pour aller en vacances, que leur ~~officiers~~ ^{se sont} ~~soient~~ pour renouvelés. Il y a de votre part un engagement moral que vous devez tenir.

De plus les dates de nomination des assistants ne sont pas unifiées. Certains arrivent en novembre en juillet. Serait-il juste que ceux-ci fussent au bénéfice d'un salaire dont ils ne profiteraient pas les victimes?

M^r Yung demande encore si le crédit de laboratoire serait touché. Sur ce point il faudrait informer l'état que beaucoup de dépenses sont déjà engagées sur le crédit futur.

M^r P. A. Guigge dit qu'il est déjà en possession d'une somme de 300 fr à compte sur le crédit de ce laboratoire. Sur le point de la question M^r Guigge est d'accord avec les précédents; il est impossible de diriger un laboratoire sans l'aide au moins des principaux assistants. Pour la nature de ses enseignements, la faculté des sciences et même à peine que d'autres pour recevoir les étrangers dont les universités sont fermées par la guerre. De nombreux anglais et espagnols font leur étude en Belgique, vous devriez informer les universités françaises et belges que vous ferez tous vos efforts pour faciliter à leurs étudiants la poursuite de leur études chez vous. Il vous faut par cela, maintenir vos laboratoires en bon état de fonctionnement. En passant, M^r Guigge souligne l'importance de la question du chauffage.

-ge de beaux universitaires.

M. Pictet le persuaderait à faire un choix parmi ses assistants pour en élire certains et renvoyer les autres. Il paraît d'ailleurs très-vraisemblablement injuste de priver de leur position ceux s'étant eux-mêmes engagés à la garder. Il propose que la commission soit faite comme il est dit, qu'on pourvire au remplacement des démissionnaires, et que tous les traitements soient diminués dans une même proportion. Cela paraît mieux que de le priver du salaire et d'empêcher les assistants occupés à la direction de l'œuvre.

M^r Loder dit que le nombre de assistants au laboratoire de Botanique ne saurait être diminué.

M. Grill: - approuve l'avis de M. Pilet; il ne suffit pas de rappeler à l'état les résultats de l'enseignement universitaire, il serait malade de se reporter de ce pas tenir compte de difficultés financières du gouvernement. Nous devons lui faciliter sa tâche au lieu de la rendre plus ardue; la proposition Pilet n'a rien de nouveau.

N^o Morris avertit aussi que le Département se persiste pas dans ses premières attitudes relatives à la nomination de candidats.

Il s'agit de la direction floricaine opinions tout émis
sur la marche les plus opportunes : réduction de traitements de
tout le personnel, nomination d'une moitié du personnel, ce pour
une durée plus courte que la durée normale d'un an, sur le pour-
centage des postes actuellement vacants, répartition au gré du
directeur du traitement global affiant au personnel après

Reduction etc.

Il s'agit pour moi de voter. La Faculté charge ses doyens
notamment l'épiscopat de M^{re} de K^{er} de ce vote auprès
du Département 10/ pour ~~contribuer~~ ^{garantir} l'entretien des
le service ^{annuel} au sujet de la nomination de assistants. 20/
pour lui faire part des diverses propositions émises par les directeurs
de laboratoires en vue de diminuer le charge de l'Etat 30/
pour relever le fait que les nouvelles mesures prises de restriction
ne sauraient avoir qu'un caractère transitoire.

Chari de Pharmacognosie. Le mandat de M^{le} Professeur
Lindner étant expiré, la Faculté vote un préavis favorable
pour son renouvellement.

Secure loved

Le Secrétaire. C. Cailler

Séance du samedi 14 novembre 1914

Présents: MM. H. Fehr, doyen, Gaillet, Gantier,
Ch. L. Guige, Philippe Guye, Lendrier, Pillet.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Communications de M^{re} le Docteur La rentée du semestre a été meilleure qu'on se pouvait l'espérer en raison des circonstances. Dans le corps professoral M^{re} C. Larocque a été pour les drapeaux et a dû être remplacé. Il l'a été par M^{re} Jentkowsky, pour le cours de

Geologie générale et le sera ultérieurement pour celui de
Paléontologie; ce suppléant sera probablement M^r Farné.

La vacance plusieurs points directs M^r Mininoff, F. Farné,
Bernard, Schindler, Tchemiaroff, Ricchet
Briser, Kaufmann, Reich, et renvoyé à devoir leurs cours.

La plupart des assistants ont été renvoyés; ce sont MM.

Schuloff, Tchemiaroff, Briser, Orenkoff, Clerc, Sabot,
Wenger, Relfort, Mikhaïloff, Farné, Ricchet, Reich, Kaufmann
Mabut, Kliatello. L'assistant de mathématiques, M^r Tierzy,

travaux au cours, n'a pas été nommé jusqu'ici. Pour ce, M^r Caillat a reporté
au printemps l'un de ses cours suppléant, et retardé quelque peu l'ouverture du second.

En ce qui concerne les immatriculations, elles se montent
au chiffre de 49, contre 64 au semestre d'hiver 1913-14.

M^r Le doyen mentionne une lettre du Recteur existant sur
le renvoi des étudiants, notamment ceux qui ont été expulsés.

Règlement des
Laboratoires

Le Département de l'Instruction publ. expose la Faculté
que par suite de la modification de l'art. 140 de la Loi élevant de
maximum de traitement des professeurs de 6000 à 8000 fr., le
Conseil d'Etat a chargé le Bureau de l'art. 5 du Règlement des Labo-
-ratoires. Suivant le nouveau texte, la somme à partir de laquelle
l'Etat participe à la fixation des laboratoires est fixée à 6000^{fr},
au lieu d'être égale, comme ci-dessus, au traitement fixe du profes-
seur.

M^r Pictet s'élève qu'une modification de cette espèce puisse être
décidée unilatéralement et demandait voir porter la question au
Bureau de l'Université. Il lui est répondu que c'est tout le nouveau

texte favorise les professeurs à faible casuel de laboratoire, et que, en
second lieu, le ~~même~~ texte ne pourra pas en équité être opposé aux
directeurs comme tous l'empire du nouveau règlement.

Académie Géorgiens, Louis Bessoulle. Une seconde lettre
du Dép. de l'Inst. publ. signale le fait qu'une institution privée
l'Académie géorgiens littéraire, dirigée par M^r de Weber
recteur de Cluse, délivre des diplômes munis de signatures et de sceaux
qui constituent un commerce de fraude à l'égard de diplômes similaires
de l'Université.

D'après M^r le doyen, le recteur a eu à ce sujet un entretien
avec le procureur général qui lui a affirmé être désarmé devant
les manœuvres de cette espèce par suite du silence de la Loi.

D'autre part, Louis Bessoulle dirigé par M^r Hoffmann, a
présenté au Département une demande tendant à être autorisé à
délivrer des diplômes d'ingénieurs, moyennant certains formalités, notam-
ment un kamilleit fait à domicile et un examen oral subi devant
trois personnes compétentes. Le Département recommande cette
demande.

M^r Gantier s'est pas rassuré par l'affirmation que le diplôme
proposé vise seulement les étrangers; et écrit qu'il ne s'agit pas
aussi de le comparer avec nos propres grades, et particulièrement celui d'ingé-
nieur chimiste.

MM. E. L. Guay et Pictet⁺ proposent un premier retournement
difficile.

M^r Philippe Guey soit également dans des manœuvres du genre de celles qui ont été signalées, ces simple trafic des titres et des diplômes; il faut que l'Université se défende, s'abouche avec le pouvoir public, et que l'Etat compl. la législation pour pouvoir protéger les grades universitaires et empêcher toute confusion dans l'esprit du public.

Sur la proposition de M^r Pictet, la Faculté décide de protester par l'intermédiaire du Bureau de l'Université, ^{contre} ~~de la~~ l'abus qui est fait du nom d'Accadémie de Genève, et de demander que toutes mesures législatives efficaces soient prises afin que les diplômes universitaires ne risquent pas de ~~devenir~~ ^{de tomber} dans le discrédit ^{phys. et méd.}.

Servir extraordinaire de baccalauréat ^{des} Etudiants, parmi lesquels 9 ont obtenu à la dernière session, demandent par pétition une session extraordinaire en janvier 1915, en la sachant sur le vivement actuel.

Malgré l'appui donné à cette proposition par M^r Philippe Guey, qui invoque ~~en~~ ^{pour} les difficultés de l'heure présente, la Faculté la repousse afin de ne pas multiplier à l'infini les périodes d'examen qui entraînent de difficultés pour l'enseignement et occasionnent aux professeurs fatigue et perte de temps.

Une demande individuelle de M^r Molliet, visant à être autorisé de faire un examen de bacc. interrompu par le malade est de même repoussée, et son auteur renvoyé à la session prochaine.

Inmatriculation. La Faculté examine le cas de M^r

Terzaghi, lequel a suivi la section commerciale d'un institut technique italien. Le conseil réglant italien n'autorise l'immatriculation de cette catégorie d'étudiants que pour le Pharm. - uniquement, alors que l'université l'admettait pour le Chimie. M^r Terzaghi a terminé ses études par l'université suisse. Il s'agit de l'admettre, après avoir révisé le date de son diplôme.

Examens.

1°) M^r G. Doyen lit le tableau des diplômes obtenus aux examens de bacc. 5 examens ont été admis.

2°) Doktorat in sc. phys. M^r Schweizer est admis pour le Physique. M^r Stöckli admis pour les trois examens. M^r Oganesian, Chimie admis.

3°) Doktorat in sc. nat. L. (reçut)

4°) Diplôme d'ingénieur-chimiste M^r Niclot (après examen 3° examens) admis. Bronislava Turkus, Phys. admis. R. Stessel Chimie thior. admis. A. Pichet, Minéralogie admis.

5°) Diplôme de pharmacien M^r Staudt (acc. régl.) est admis. M^r T. Leoni (surreau régl. Examen sciences. natur.) admis.

6°) Thèses. M^r Pictet rapporte favorablement sur la thèse de M^r George Gaigaljan, Adopté.

M^r ~~Pictet~~ ^{Guey} rapporte favorablement sur la thèse de M^r Starfos. Par suite d'un défaut d'écriture, M^r Starfos a déjà fait imprimer son travail. M^r Guey propose que, pour éviter à l'auteur de faire de nouvelles impressions, on se borne à lui faire charger le couverture de son

mémoire et s'arrêter sur des bords de papier collés dans le
texte les quelques passages du travail qui appellent des aménage-
ments. M^r Guyp surveillera cette mise au point. Adopté.

7) Certificat d'aptitude. M^r Caillat rapporte
favorablement sur le travail de M^r Desit. Adopté.

8) Examen complémentaire de Docteur. La Faculté a
cognu à M^r Williger, pour être admis, au doctorat, un travail
écrit. M^r Caillat rapporte favorablement sur ce travail. Adopté.

Demandes d'Equivalence

M^r Stancu, licencié de Bucarest, demande la
dispense partielle de l'examen oral et écrit du Doctorat. À
la suite d'explications de M^r E. L. Guyp qui dit que cette caté-
gorie de licenciés est admise en France au doctorat d'État sans
examens, la Faculté décide que M^r Stancu n'aura à subir que
l'examen sur la branche principale, le professeur étant libre de
restreindre l'interrogation à certains chapitres choisis.

La même mesure est prise à l'égard de M^r Herrera
bachelor of sciences de l'Université de Louvain qui a obtenu
complète licence à Louvain.

Une demande analogue de M^r Schubert, bachelor of
sciences et master of sciences de Philadelphie, est renvoyée à un exam-
en ultérieur, la thèse ^{préparée} par M^r Schubert ne rentrant pas
dans le cadre normal d'un de nos trois doctorats.

M^r Léa, qui a passé deux ans à l'Université de Liège
et a subi les examens d'admission à l'Institut Montefiore, et
dispensé du baccalauréat, sera admis.

M^r Krall, diplômé chimiste de Mulhouse qui a également
suivi la cours à Stuttgart en 1911-12, et y a passé l'examen d'ei-
-jährig- pour l'État, demande la dispense du baccalauréat. Le
cas présente une difficulté particulière, le candidat n'étant pas de
nationalité allemande. Il est décidé que si le fait fait
la preuve de compétence, par exemple par l'exmatriculation de Stuttgart
sa demande lui sera accordée.

M^r Albisara, candidat au diplôme de géométrie chimiste,
venant de l'Université de Nancy demande qu'il lui soit tenu compte
de bachelors et examens antérieurs. Sur le rapport de M^r P.
Guyp et Duparc, et pour tenir compte dans un sens large des difficult-
és actuelles, la Faculté accorde dispense de l'examen I, d'une
partie de l'examen II, et de l'analyse qualitative et quantitative de
l'examen III.

Séances de la Faculté. Elle a eu lieu, à son ordinaire, les
mardi, mercredi et samedi à 2^h.

Transposition du Baccalauréat en Licence. M^r le Doyen
expose que le changement de la Loi a désormais rendu possible le chan-
gement de notre baccalauréat en licence. Dans les débats qui ont

en lieu prudemment en faulx sur cette question, l'opinion dominante était qu'il convenait d'augmenter le prestige de ce grade par un changement d'étiquette, mais que, quant au fond, il fallait modifier le moins possible. En tout cas, il est important de comparer notre bacc. et entre elles, les licences des Universités qui pratiquent ce grade comme en Allemagne et en Suisse allemande. Les Universités de Lausanne, Neuchâtel, Fribourg ont chacune une licence, et pas de baccalauréat. M^{re} G. Jager explique en détail la nature de ces diplômes de licence qui comportent tous une partie pratique, presque complètement absente de notre baccalauréat; il en va de même avec la licence française laquelle est un grade très-souple, permettant une innombrable variété de combinaisons. L'impression de M^{re} Fehr est que la modification projetée est délicate; le programme du bacc. est très chargé; il faudra l'alléger en transportant le grade, mais ce sera la introduction d'épreuves pratiques paraît souhaitable malgré les difficultés d'organisation qui se feront sentir surtout en Octobre quand les laboratoires recommenceront pour l'œuvre. M^{re} Fehr ouvre un tour de consultation sur cette question.

M^{re} Gantier croit qu'il faudra en effet élargir le champ du bacc. mais en l'appropriant. Cela amènera par la force des choses une transformation de notre enseignement lui-même, en obligeant les professeurs à tenir moins compte que par le passé de parties éliminatoires de leur sujet.

M^{re} C. F. Guy fait remarquer que l'institution de la

Licence exercera aussi son influence sur le dispositif du doctorat. Il faudra assurer le raccord entre les deux grades; le congrès se sera la disposition probable des épreuves orales du Doctorat, ce dernier se comportant plus que la présentation d'une thèse.

M^{re} Cailler estime que l'identité de nom, avec le grade français par exemple, crée l'obligation de tenir notre future licence à un niveau très élevé au-dessus du bacc. actuel. Mais peut-être le public se puisse être victime en erreur par une similitude illusoire. La modification projetée constitue en fait une très profonde transformation, elle ne peut s'accomplir par de changements de surface. Le bacc. est un examen de connaissances générales, la licence ne peut être qu'un examen fondamentalement spécifique.

Pour MM. P. Guy et Pictet, l'idéal à atteindre est de valider le système du doctorat allemand, dont le système français ne diffère que d'une manière purement extérieure; ce système a fait ses preuves dans de grands pays où il donne toute satisfaction. Mais sa adoption chez nous est délicate, en raison de l'insuffisante préparation d'une catégorie importante de nos élèves; pour eux-là, un enseignement de nature générale et élémentaire demeure indispensable. Peut-être cette difficulté n'est-elle pas insurmontable et la contribution des bacheliers actuels du doctorat - les étudiants - est-elle possible.

Sur la proposition de M^{re} P. Guy, la discussion générale sur cet objet est renvoyée à une prochaine séance. M^{re} le doyen est prié

de faire tenir aux membres de la Faculté une copie des renseignements communiqués par lui sur les diverses suites auxquelles ont le lieu français.

Séance levée

Le secrétaire C. Cailler

Séance du mercredi 25 novembre 1914

Présents: MM. Fehr, doyen, Cailler, Claparède, Duparc, Gautier, G.-L. Guy, Philippe Guy, Pilet, Yung. Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Inmatriculation et Equivalences M^r le Doyen a reçu de Mulhouse l'information que le diplômé, diplômé de cette ville se voit admis à l'inmatriculation si ce Allemagne, si en Suisse; ils l'ont été en France, à Toulouse notamment, dans quelques cas particuliers seulement. La demande d'équivalence de M^r Krall, subordonnée à la possibilité de son immatriculation, paraît avoir été écartée.

MM. Pilet et Duparc regretteraient une solution aussi brutale et évoquent le mérite du candidat et la carrière pratique comme directeur d'une fabrique de produits chimiques. En raison de circonstances, et sur la proposition de M^r Duparc, la Faculté autorise M. Krall à subir les examens oraux du bacc. avec

dispense de la Physique et de la Chimie; au cas où il obtiendrait une note moyenne supérieure à 4, il sera admis à l'immatriculation. La demande d'équivalence sera examinée ensuite.

Commission de Chimie Une demande écrite de trois étudiants a été renvoyée, pour rapport, à la Commission.

Programme des semestres d'été 1915 Les programmes ont été lus et adoptés par M^r le doyen. Les seuls changements apportés au programme de 1914 sont: un cours nouveau de M^r Cailler sur les Quadratiques géométriques et Dynamique analytique, 1^{er} par semaine et un autre cours nouveau de M^r Leclercq, portant sur le Pharmacognosie, 1^{er} par semaine. Plusieurs privat-docents ont donné à leur enseignement, ou s'est par ailleurs leurs cours; ce sont MM. Beaune, Cordoba, Farn, Gardolfi, Kauffmann, Misser, Mininoff, Pilet, Scheuer, Tcherniansky. En revanche, deux nouveaux privat-docents figurent au programme: MM. Carl et Reich.

Thèses M^r Cailler présente deux thèses pour le doctorat en sciences mathématiques, celles de MM. L. Williger et G. Tury. Les deux rapports, favorables, sont adoptés.

Manifeste des universités françaises M^r le Doyen a reçu un manifeste écrit par les universitaires français en réponse aux intellectuels allemands; il est cette pièce à la disposition des membres de la Faculté.

Transformation de baccalauréat en licence (Suite de la discussion générale)

M^r le doyen se fâche par que le statut qui soit réglé par personne, les variations qui ont fait servir la transformation ont aussi existé, mais jamais. Il estime que les modifications projetées exerceraient leur influence sur ces deux principaux grades, bacc. et doctorat, dont les rapports réciproques doivent être bien étudiés. C'est dans ce but qu'il a adjoint aux renseignements déjà communiqués aux membres de la Faculté sur la transformation de la Licence, d'autres données concernant le doctorat tel que la pratiquent, non seulement les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Fribourg, mais encore celles de Bâle, Bienne et Zurich qui se consacrent que le doctorat est en philosophie. M^r le doyen explique les diverses modalités d'une université à l'autre, de ce doctorat. L'examen oral comprend en général trois ou quatre branches dont une seule est principale : quelquefois le choix de l'une des branches secondaires est libre, on trouve alors une grande variété de combinaisons. A Zurich, le nombre de branches secondaires monte de 2 à 3 quand l'examen est fractionné. L'Ecole polytechnique fédérale possède trois doctorats ; ils sont accordés aux porteurs du diplôme sur la seule présentation d'une thèse.

En France, nous trouvons le système bien connu de la licence, avec les deux doctorats d'Etat et d'Université, de qualité inégale. Les trois certificats d'études supérieures, nécessaires pour l'obtention du

diplôme de licence, peuvent être postulés sur 23 branches différentes ce qui produit une infinité variée. Toutefois une licence quelconque ne donne pas accès au doctorat d'Etat, et des groupements particuliers sont aussi requis des aspirants aux positions de l'enseignement secondaire.

L'Allemagne enfin possède le doctorat avec 3, ou 4 branches très-analogues aux grades délivrés par Bâle, Bienne, ou Zurich. A l'égard que cette dernière Université impose aux sujets allemands 4 branches au lieu des 3.

En terminant, on expose M^r Fehr estime que l'institution de la licence doit avoir pour effet de briser le cadre trop rigide du bacc. Il faut augmenter le nombre de voies d'accès au doctorat ; peut-être pourrait-on prévoir cinq ou six directions différentes, et laisser au candidat une certaine liberté de choisir ses branches. Le nombre de ces dernières devrait aussi être sensiblement abaissé par rapport au bacc. actuel. Ce grade a joué un rôle utile, en donnant, au-dessus de la maturité, une préparation scientifique générale ; la future licence aura à offrir une spécialisation plus grande.

M^r Pictet voudrait limiter la discussion, et puisqu'il s'agit essentiellement d'une relation à établir entre ces deux grades, il se demande si le débat ne gagnerait pas en clarté en partant d'abord exclusivement sur les dépenses à établir en faveur des licenciés postulant le doctorat ; on peut, par exemple, examiner si cette dépense est complète ou si le doctorat comprendra encore une partie orale.

A M^r Duparc qui craint que les intérêts de ses collègues absents ne soient négligés pendant la délibération, il est répondu que

le débat actuel est un simple échange de vues qui ne saurait aboutir à une vote. Par ailleurs, M. Dupan espère l'avis que la première partie à liquider est de savoir si l'épreuve orale du doctorat se portera désormais plus que sur le branchement principal; il donnerait son assentiment à cette mesure.

A l'avis des propriétaires, M. Gautier recommande de ne pas spécialiser la direction; celle-ci doit rester tout à fait générale et la question doit être examinée dans son ensemble. Le problème du rattachement de deux grades n'est qu'une des faces; il faut aussi envisager les transitions avec les autres diplômes, le certificat d'études supérieures. La difficulté réside surtout dans le dénombrement de notre effectif d'étudiants; on pourrait y obvier, si le règlement de l'Université l'autorisait, par l'attribution d'examens d'entrée, lesquels seraient imposés aux étudiants de préparation insuffisante, pour qu'ils aient accès à la licence. Il y aurait là une épreuve préliminaire plus ou moins semblable au P.C.N. français.

M. Philipp Guey constate l'énorme difficulté du problème qui implique un remaniement de tous nos examens et de notre enseignement lui-même. Il est douteux que la réforme puisse pratiquement l'accomplir si nous conservons le même matériel d'étudiants, si même. M. Guey ne prétend pas apporter une solution mais donner des suggestions nous rapprochant du but. Le système des cours et examens préparatoires, obligatoires pour les étudiants de toutes catégories, qui existe à Zurich, dans la 7^{ème} section du Polytechnicum, à Lausanne

pour le diplôme d'ingénieur. En ce qui concerne la licence, à Lausanne toujours, on renvoie officiellement les étudiants mal préparés au cours préparatoire; c'est un conseil donné de manière officielle pour se faire admettre au Gymnase cantonal. Le Hain, c'est le P.C.N. dont la préparation exige une année et coûte 305 fr. de frais.

Le système de études préparatoires, en une année, est très séduisant. On y envisage d'abord porter sur les éléments de Math. de Physique, et de sciences naturelles; seulement, en pratique, comment devrait être conçu l'enseignement? se fera-t-il dans les cours généraux, ou par des cours spéciaux. Il serait possible d'organiser ces derniers, en imitant les conditions financières du P.C.N., ce qui donnerait d'assez grandes disponibilités tous les ans; on pourrait aussi faire faire cet enseignement par les assistants, dans des conférences, et par l'emploi de manuels. Les cours généraux, ainsi déchargés, pourraient être approfondis. Seulement, par le fait de le prendre dans nos auditoriums des étudiants, ne leur trouvant ces nouvelles soit d'application difficile; peut-être sont-elles impraticables une fois de plus, à cause de la difficulté du manque d'homogénéité de l'effectif d'étudiants. En terminant M. Guey insiste sur l'importance qu'il y a à faire le devoir normal de la licence.

M. Guey met en doute l'enseignement donné à propos de la licence lausannoise, parce qu'on les étudiants ont été renvoyés aux cours préparatoires soit sûrement très rares. Nous devons nous garder de faire notre licence aussi chargée qu'elle l'est à Lausanne; elle a été instituée dans cette ville en bonne partie pour la préparation du